



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

mercredi 27 mai 2015

www.strategie.gouv.fr

Sommaire

France Stratégie

Can France still manage to generate wealth?	4
<i>Le Figaro - 26/05/2015</i>	
« Les métiers en 2022 » : l'aéronautique, parmi les secteurs très fortement créateurs d...	8
<i>Air- Cosmos.Com - 27/05/2015</i>	
Mailly (FO): le projet sur le dialogue social "porte mal son nom"	10
<i>Agence France Presse Fil Eco - 26/05/2015</i>	
Mailly (FO): le projet de loi sur le dialogue social "porte mal son nom"	11
<i>Challenges.Fr - 26/05/2015</i>	
Mailly (FO): le projet de loi sur le dialogue social "porte mal son nom"	12
<i>Boursorama.Com - 26/05/2015</i>	
Jean-Claude Mailly (FO) : « Je crains une dérive à l'anglo-saxonne »	14
<i>Force- Ouvriere.Fr - 26/05/2015</i>	
Bretagne. L'agenda business du 26 au 29 mai	17
<i>24 Heures En Régions Bretagne - 26/05/2015</i>	
Social: attention, vraie réforme	19
<i>Le Dauphiné Libéré - 26/05/2015</i>	
Le Gard sacrifié sur l'autel du redécoupage régional	20
<i>L' Echo Du Mardi - Les Petites Affiches De Vaucluse - 26/05/2015</i>	
"I fear a drift towards the United Kingdom"	21
<i>Les Echos - 26/05/2015</i>	
Soirée spéciale: #ServicesPublics de l'info en Europe, le cas Radio France, Mardi 16/06...	24
<i>Blogs.Mediapart.Fr - 26/05/2015</i>	
Recherche académique et fiscalité numérique : les premières publications sont françaises	27
<i>Blogrecherche.Wp.Mines- Telecom.Fr - 26/05/2015</i>	
Le Big Data modifie le visage de l'assurance	30
<i>Banque & Stratégie - 01/05/2015</i>	
Des dispositifs pour aider les femmes à entreprendre	33
<i>France Antilles Guadeloupe - 26/05/2015</i>	
Bourgogne express	34
<i>Le Journal Du Centre - 27/05/2015</i>	
Agirc-Arrco: le patronat provoque la prolongation de la négociation	35
<i>Latribune.Fr - 26/05/2015</i>	
Meccano départemental	36
<i>La Lettre M - MPS - 26/05/2015</i>	
Amazon : vers la fin de l'optimisation fiscale en Europe ?	37
<i>Linformaticien.Com - 26/05/2015</i>	
La croissance de retour en France ? Oui mais...	39
<i>Le Loiret Agricole Et Rural - 22/05/2015</i>	
Le Gard est tourné vers Paca et le Vaucluse, mais...	40
<i>Midi Libre - 27/05/2015</i>	
Trains régionaux : des dérives inquiétantes	41
<i>Que Choisir - 01/06/2015</i>	
Présentation du projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi en séance	43
<i>Travail- Emploi- Sante.Gouv.Fr - 26/05/2015</i>	
Des dérives inquiétantes Trains régionaux, des dérives inquiétantes	51
<i>Quechoisir.Org - 26/05/2015</i>	
Médecines alternatives - Topsante.com	54
<i>Topsante.Com - 26/05/2015</i>	
Agirc-Arrco : le patronat provoque la prolongation de la négociation	55
<i>La Tribune - 27/05/2015</i>	

France Stratégie



La France parvient-elle encore à créer de la richesse ?

Depuis la crise, la richesse par habitant a reculé en 2008, 2009, 2012 et 2014. Mais le déclin relatif de la richesse des Français a commencé il y a quarante ans.



Cécile Cruzel

[@ccrouzel](#)

CROISSANCE Malgré un bon premier trimestre, la reprise risque d'être moins dynamique en France que dans les pays voisins. La Commission européenne prévoit qu'en 2015, la hausse du PIB (produit intérieur brut) y sera de 1,1 %, contre 1,9 % en Allemagne. Depuis la fin des Trente Glorieuses en 1974, l'Hexagone est abonné à ce scénario d'une croissance en demi-teinte. Pour les citoyens, le tableau n'est pas plus brillant : le PIB par habitant progresse moins vite en France qu'ailleurs. De quoi douter de la capacité du pays à créer de la richesse. Car finalement, c'est cet indicateur par tête, lié au bien-être, qui est le plus pertinent pour le succès ou l'échec des politiques économiques.



ete de 2 % par an en moyenne. C'est moins que les 2,5 % affichés par les pays avancés de l'OCDE sur la même période. Quelle que soit la décennie - 1980, 1990, 2000 -, la France est à la traîne. La deuxième économie de la zone euro a mieux résisté lors des récessions de 1993 et 2009. Mais elle est repartie ensuite plus mollement. Au point que l'an passé, l'Hexagone a perdu sa place de 5^e puissance économique mondiale, en se faisant détrôner par le Royaume-Uni. Certes, ce classement est à relativiser, les deux pays passant alternativement l'un devant l'autre depuis quinze ans. Il n'empêche, sur l'autre critère de performance - l'enrichissement des habitants -, la France est également en deçà. De 1990 à 2014, le PIB par habitant a augmenté en moyenne de 1,7 % par an au Royaume-Uni et de 0,9 % dans l'Hexagone. Les Britanniques se sont davantage enrichis que les Français. C'est même le cas des habitants de tous les autres pays de l'OCDE, à l'exception des Italiens. La tendance est en fait ancienne : une étude du Trésor (une direction de Bercy) souligne que, depuis 1976, le PIB par habitant en France a crû, en moyenne, de 0,4 point moins vite que dans les pays avancés. Résultat, le PIB par habitant français (29 939 dollars en 2014) est désormais légèrement en dessous de la moyenne de l'OCDE, tandis qu'il le dépassait nettement en 1975. Les Français ont subi un déclin relatif.

Pis, alors qu'ils voyaient traditionnellement leur richesse s'accroître, même faiblement, chaque année, ils ont subi des accidents répétés récemment. Depuis 1976, le PIB par habitant (en euros constants) a reculé en 1993, puis, coup sur coup, en 2008, 2009, 2012 et 2014. Et ce, soit parce que le PIB a diminué, comme en 1993 et 2009, soit parce qu'il a insuffisamment progressé. Contrairement à d'autres pays européens, la

ne peut pas servir d'excuse. Les États-Unis connaissent une croissance démographique double de celle de la France. Et les Américains se sont bien enrichis ces vingt-cinq dernières années (+ 1,4 % par an et par habitant). « Voir le nombre de personnes en âge de travailler s'accroître est un facteur de dynamisme économique. À condition que ces personnes puissent s'insérer sur le marché du travail », explique Nicola Brandt, économiste à l'OCDE.

INSUFFISANCE DE LA QUANTITÉ DE TRAVAIL

La richesse produite dépend en effet du nombre de personnes en emploi et de leur productivité. Ou dit autrement, de la quantité de travail et de l'efficacité de ce travail. Or la France, qui est peu performante sur le premier point, a vu son avantage s'effriter sur le second. Comme le montre l'étude du Trésor, il faut distinguer deux périodes. De 1976 à 1990, les gains de productivité ont été dynamiques dans l'Hexagone. Ce sont les évolutions de la démographie (la population en âge de travailler étant alors en proportion moins importante qu'ailleurs) et surtout du taux d'emploi et du nombre d'heures travaillées qui ont été à l'origine de la moindre croissance du PIB par habitant comparée à la moyenne de l'OCDE. « C'est l'époque des préretraites, de la baisse de l'âge de départ en retraite, de la cinquième semaine de congés payés, des 39 heures. Et de la hausse du chômage », souligne Gilbert Cette, professeur d'économie à l'université d'Aix-Marseille et auteur d'une étude de l'Insee sur le sujet. Qui précise que « les pays de la zone euro ont connu la même évolution ».

Le tableau change par la suite. À partir des années 1990, les différents gouvernements français ont mis en place des



2012. En revanche, le nombre d'heures travaillées par tête a reculé jusqu'au début des années 2000, avec le développement du temps partiel et l'instauration des 35 heures. Et surtout, la productivité par heure travaillée n'a plus progressé aussi rapidement, ne compensant plus la baisse des heures. « Les années 1990 montrent une rupture au sens où les gains de productivité par tête en France passent sous la moyenne de l'OCDE », souligne le Trésor.

ÉROSION DES GAINS DE PRODUCTIVITÉ

Le décrochage est réel par rapport à la productivité américaine. Gilbert Cette y voit une raison : la France, comme les autres pays européens (à l'exception de ceux du Nord), profite moins de la diffusion des nouvelles technologies que les États-Unis. « Cela tient notamment à un niveau d'études moins élevé et à une flexibilité du marché du travail et des biens plus faible », souligne-t-il. Le fait que les entreprises puissent facilement licencier et que les salariés puissent changer aisément de secteur d'activité facilite les restructurations et les prises de risque liées aux nouvelles technologies. Et la concurrence encourage l'innovation. « La France est, derrière l'Italie, le pays où le stock de capital a le plus vieilli. La productivité des salariés s'en trouve affectée », renchérit Sylvain Broyer, économiste chez Natixis. Machines peu modernes, retard de robotisation, tout ceci nuit à l'efficacité du travail. « La France doit poursuivre les réformes visant à soutenir les gains de productivité horaires : innovation, concurrence, flexisécurité, formation professionnelle... », conclut le Trésor. Selon Jean-François Ouvrard, économiste chez COE-Rexecode, il faut également aider les entreprises à redresser leurs marges car « leur capacité à investir et à former les salariés dépend de leur rentabilité ». Un redressement de la compétitivité qui passe, selon l'OCDE, par une réduction de la dépense publique, afin de pouvoir baisser les prélève-

ments. La France est en retard par rapport à l'Allemagne. Le FMI et l'OCDE préconisent depuis des années de limiter la hausse du smic, de simplifier les licenciements, de réformer l'indemnisation du chômage. Entre les 40 milliards de baisses de prélèvements du pacte de responsabilité, le projet de loi Macron et celui sur le dialogue social, le gouvernement Valls n'est pas inactif. Mais ces projets ne sont pas des réformes d'envergure. Rien à voir avec ce qu'a fait l'Allemagne dans les années 2000.

MESURER AUTREMENT LE BIEN-ÊTRE

« L'Allemagne a atteint le plein emploi et préservé le cœur productif de son modèle industriel. Mais les emplois peu payés se sont multipliés et les inégalités se sont accrues », nuance Éric Heyer, économiste à l'OFCE. De quoi relancer le débat sur les indicateurs de richesse. Le PIB est la somme des valeurs ajoutées produites dans les différents secteurs. Ce qui engendre des limites : une catastrophe naturelle - qui génère des réparations - accroît le PIB, tandis que les tâches fournies par une mère au foyer sont invisibles. Surtout, le bien-être se mesure aussi à la santé, à la qualité du patrimoine, aux faibles inégalités, etc.

Militant pour que les politiques publiques soient jugées à l'aune de leur soutenabilité et du bien-être, la députée écologiste Eva Sas a élaboré une proposition de loi obligeant le gouvernement à remettre, en octobre, un tableau de bord de nouveaux indicateurs. Le texte vient d'être adopté par le Parlement. Il revient à France Stratégie, un organisme lié à Matignon, et au Conseil économique social et environnemental de faire des propositions d'indicateurs, après avoir consulté experts et citoyens. « Nous voulons nous limiter à dix indicateurs. Car il faut qu'ils soient peu nombreux pour s'imposer dans le débat public », explique Vincent Aussilloux, chef de département à France Stratégie. « Je plaide pour trois indices :

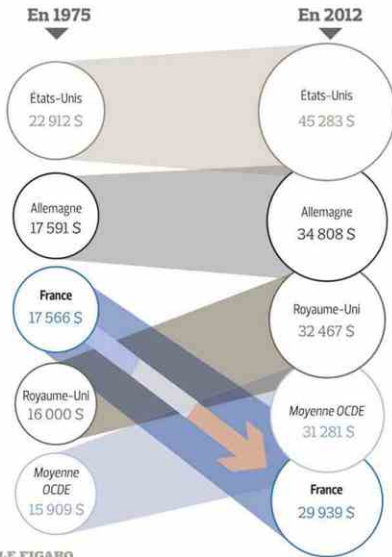
de la Commission Stiglitz, lancée sous la présidence Sarkozy, n'ont pas percé ? En tout cas, ils ne seront pas forcément plus reluisants pour la France que le PIB par habitant. Les inégalités de revenus ont beaucoup progressé dans l'Hexagone depuis 2007 et sont désormais juste en deçà de la moyenne de l'OCDE. Toujours selon les comparaisons de l'OCDE, la France a des points forts en matière de santé (espérance de vie élevée, inégalités limitées en santé), d'équilibre de vie professionnelle et personnelle, de qualité de l'environnement. Mais ses résultats sont médiocres sur l'éducation. D'après le programme des Nations unies pour le développement, l'Hexagone est vingtième dans le monde sur l'indice de développement humain, qui prend en compte le PIB par habitant, la scolarisation et l'espérance de vie. La Norvège (1^{er}) et même les États-Unis (5^e), l'Allemagne (6^e) et le Royaume-Uni (14^e) sont loin devant. Décidément, la France peine à créer des richesses. ■



► 26 mai 2015 - N°22 019

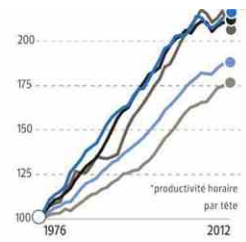
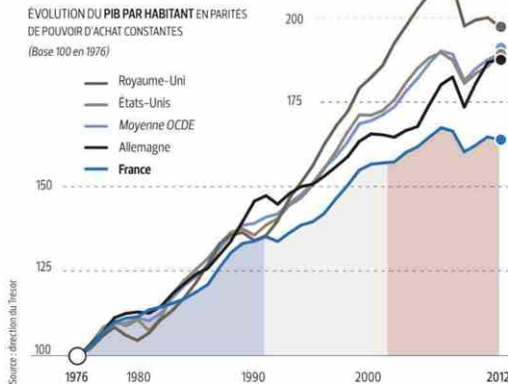
en France est désormais inférieure à la moyenne de l'OCDE...

PIB PAR HABITANT, EN DOLLARS*
 *prix et parité de pouvoir d'achat constants



Infographie LE FIGARO

2 ...car elle a progressé moins rapidement en 40 ans



— Royaume-Uni
 — États-Unis
 — France
 — Moyenne OCDE

4 ...mais ne compensent pas la baisse des heures travaillées





« Les métiers en 2022 » : l'aéronautique, parmi les secteurs très fortement créateurs d'emplois.



Rapport **France Stratégie** « Les métiers en 2022 » :

Le 28 avril 2015.

« Le nouvel exercice de prospective nationale des métiers et des qualifications, "Les Métiers en 2022", présenté dans cet ouvrage, met en perspective les grandes évolutions qui contribueront à façonner l'emploi et le marché du travail dans les années à venir. »

Extrait du rapport :

« Secteurs très fortement créateurs d'emplois.

Dans ces secteurs, la croissance de l'emploi serait supérieure à la moyenne des activités. Intenses en travail qualifié et en technologie, les services à fort contenu cognitif (R & D, conseil, éducation) et les industries très intensives en R & D (pharmacie, aéronautique, électrique et électronique, chimie) accentueraient leur poids dans l'économie et dans l'emploi. Le fort contenu technologique de la croissance limiterait également la tendance à la désindustrialisation et élargirait le champ des secteurs industriels de pointe au-delà des fleurons français de l'aéronautique et de la pharmacie.

Parallèlement, la forte hausse de l'emploi dans le transport et le commerce de gros (respectivement 147 000 et 22 000 emplois créés en dix ans contre 122 000 créations et 10 000 destructions nettes d'emplois dans le scénario central) traduirait l'évolution vers une économie de services où la mise à disposition des biens en tous lieux nécessite une logistique complexe de l'entreposage à la gestion du stock et à l'acheminement. Dans le transport de passagers, la transformation des habitudes de consommation des ménages serait également favorable aux services de mobilité, au détriment de la voiture individuelle.

Téléchargez le rapport complet ICI



Mailly (FO): le projet sur le dialogue social "porte mal son nom"

Paris, 26 mai 2015 (AFP) -

Le secrétaire général de Force ouvrière Jean-Claude Mailly a estimé mardi que le projet de loi sur le dialogue social, examiné à partir de mardi par les députés, "porte mal son nom", ajoutant que son syndicat a de "nombreux points de désaccord" sur le texte de François Rebsamen.

Dans un entretien aux Echos, M. Mailly a critiqué en particulier "trois points": le premier est la "dilution" du comité d'hygiène et de sécurité (CHSCT), "l'institution du personnel la plus crainte des employeurs", dans la future Délégation unique du personnel dans les entreprises de moins de 300 salariés.

"Deuxième gros point de désaccord, c'est le contournement des organisations syndicales dans les entreprises où aucune n'est implantée avec le mandatement. Troisième point : la représentation des salariés des très petites entreprises", a-t-il ajouté.

Selon lui, "les 13 commissions régionales" pour représenter les salariés des TPE (moins de 11 salariés), "c'est du vent". "Nous sommes d'autant plus inquiets qu'il y a aussi la mission confiée par Manuel Valls à Jean-Denis Combrexelle sur l'articulation entre loi, accords collectifs et contrat de travail. La composition déséquilibrée de la commission - beaucoup de membres sont partisans d'une inversion de la hiérarchie des normes - et le contenu de la lettre de mission me font craindre une dérive à l'anglo-saxonne", a-t-il dit.

Le ministre du Travail François Rebsamen présente mardi après-midi à l'Assemblée nationale son projet qu'il qualifie de "progrès social". Parmi les principaux points, une représentation des salariés dans les TPE, le regroupement des instances, la création d'une prime d'activité.

db/php

Afp le 26 mai 15 à 08 31.



Mailly (FO): le projet de loi sur le dialogue social "porte mal son nom"

Paris (AFP) - Le secrétaire général de Force ouvrière Jean-Claude Mailly a estimé mardi que le projet de loi sur le dialogue social, examiné à partir de mardi par les députés, "porte mal son nom", ajoutant que son syndicat a de "nombreux points de désaccord" sur le texte de François Rebsamen.

Dans un entretien aux Echos, M. Mailly a critiqué en particulier "trois points": le premier est la "dilution" du comité d'hygiène et de sécurité (CHSCT), "l'institution du personnel la plus crainte des employeurs", dans la future Délégation unique du personnel dans les entreprises de moins de 300 salariés.

"Deuxième gros point de désaccord, c'est le contournement des organisations syndicales dans les entreprises où aucune n'est implantée avec le mandatement. Troisième point : la représentation des salariés des très petites entreprises", a-t-il ajouté.

Selon lui, "les 13 commissions régionales" pour représenter les salariés des TPE (moins de 11 salariés), "c'est du vent". "Nous sommes d'autant plus inquiets qu'il y a aussi la mission confiée par Manuel Valls à Jean-Denis Combexelle sur l'articulation entre loi, accords collectifs et contrat de travail. La composition déséquilibrée de la commission – beaucoup de membres sont partisans d'une inversion de la hiérarchie des normes - et le contenu de la lettre de mission me font craindre une dérive à l'anglo-saxonne", a-t-il dit.

Le ministre du Travail François Rebsamen présente mardi après-midi à l'Assemblée nationale son projet qu'il qualifie de "progrès social". Parmi les principaux points, une représentation des salariés dans les TPE, le regroupement des instances, la création d'une prime d'activité.



Mailly (FO): le projet de loi sur le dialogue social "porte mal son nom"



Jean-Claude Mailly le 18 février 2015 à Paris (AFP/Archives / Kenzo Tribouillard)

Le secrétaire général de Force ouvrière Jean-Claude Mailly a estimé mardi que le projet de loi sur le dialogue social, examiné à partir de mardi par les députés, "porte mal son nom", ajoutant que son syndicat a de "nombreux points de désaccord" sur le texte de François Rebsamen.

Dans un entretien aux Echos, M. Mailly a critiqué en particulier "trois points": le premier est la "dilution" du comité d'hygiène et de sécurité (CHSCT), "l'institution du personnel la plus crainte des employeurs", dans la future Délégation unique du personnel dans les entreprises de moins de 300 salariés.

"Deuxième gros point de désaccord, c'est le contournement des organisations syndicales dans les entreprises où aucune n'est implantée avec le mandatement. Troisième point : la représentation des salariés des très petites entreprises", a-t-il ajouté.

Selon lui, "les commissions régionales" pour représenter les salariés des TPE (moins de 11 salariés), "c'est du vent". "Nous sommes d'autant plus inquiets qu'il y a aussi la mission confiée par Manuel Valls à Jean-Denis Combexelle sur l'articulation entre loi, accords collectifs et contrat de travail. La composition déséquilibrée de la commission – beaucoup de membres sont partisans d'une inversion de la hiérarchie des normes - et le contenu de la lettre de mission me font craindre une dérive à l'anglo-saxonne", a-t-il dit.

Le ministre du Travail François Rebsamen présente mardi après-midi à l'Assemblée nationale son projet qu'il qualifie de "progrès social". Parmi les principaux points, une représentation des salariés dans les TPE, le regroupement des instances, la création d'une prime d'activité.



Copyright © 2015 AFP. Tous droits de reproduction et de représentation réservés.

Toutes les informations reproduites dans cette rubrique (dépêches, photos, logos) sont protégées par des droits de propriété intellectuelle détenus par l'AFP. Par conséquent, aucune de ces informations ne peut être reproduite, modifiée, transmise, rediffusée, traduite, vendue, exploitée commercialement ou utilisée de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit de l'AFP. L'AFP ne pourra être tenue pour responsable des délais, erreurs, omissions, qui ne peuvent être exclus ni des conséquences des actions ou transactions effectuées sur la base de ces informations.

Réagir 1 Sauvegarder l'article Envoyer à un ami Imprimer l'article

- Sauvegarder l'article
- Envoyer à un ami
- Imprimer l'article

Partager 0



Jean-Claude Mailly (FO) : « Je crains une dérive à l'anglo-saxonne »

Les députés entament ce mardi l'examen de la réforme du dialogue social. Pourquoi Force ouvrière est-elle vent debout contre ce texte ?

C'est une loi qui porte mal son nom. Parmi les nombreux points de désaccord que nous avons sur ce texte, j'en citerai trois. Le premier est la dilution dans la future Délégation unique du personnel dans les entreprises de moins de 300 salariés du CHSCT, l'institution du personnel la plus crainte des employeurs. Les élus devront gérer concomitamment les questions de conditions de travail et celles d'emploi, avec les pressions et on ne peut pas être bon partout.

Le deuxième gros point de désaccord, c'est le contournement des organisations syndicales dans les entreprises où aucune n'est implantée avec le mandatement.

Troisième point : la représentation des salariés des très petites entreprises. C'est du vent !

Comment peut-on penser sérieusement que 13 commissions régionales vont permettre de régler quoi que ce soit dans les TPE. Nous sommes d'autant plus inquiets qu'il y a aussi la mission confiée par Manuel Valls à Jean-Denis Combrexelle sur l'articulation entre loi, accords collectifs et contrat de travail. La composition déséquilibrée de la commission – beaucoup de membres sont partisans d'une inversion de la hiérarchie des normes – et le contenu de la lettre de mission me font craindre une dérive à l'anglo-saxonne.

Les négociations sur les retraites complémentaires du privé entrent dans une phase décisive. Quel est votre état d'esprit ?

Le patronat a durci sa position. Il réclame désormais 8,2 milliards d'économies, alors qu'il était redescendu à 5 milliards. Ça change tout. S'il n'y a que 5 milliards à combler, comme les deux régimes dégagent environ 2 milliards par an de produits financiers, on n'a que 3 milliards à trouver. Le Medef considère que, comme l'inflation a été moins forte que prévu, on n'a pas pu faire les économies convenues en 2013. Mais cette dégradation, c'est du virtuel. De plus, dans les chiffres qu'on nous présente, il faut distinguer ce qui relève de la conjoncture et du déficit structurel. En 2007, l'Agirc-Arrco était excédentaire. Si on gomme l'effet de la crise survenue depuis, on s'aperçoit que le besoin structurel de financement n'est plus que de 1,7 milliard dans le pire scénario.

Le patronat propose des abattements...

Les abattements, même temporaires, on ne peut pas les accepter. Et puis ce sujet relève d'une autre négociation : c'est le dispositif de l'AGFF (Association pour la gestion du fonds de financement) qui complète les pensions des assurés avant 67 ans. Il est régi par un accord valable jusqu'à la fin de 2018. Chaque chose en son temps.

Les abattements permettent d'économiser tout de suite beaucoup d'argent. Or patronat et exécutif refusent une hausse des cotisations...

Un point de hausse des cotisations rapporte 6 milliards de recettes. Ce n'est pas ce que nous demandons, mais cela vous donne une idée. Et que l'exécutif s'occupe de ses affaires. Qu'il commence par revaloriser les salaires des fonctionnaires et le SMIC.

FO a toujours été signataire des accords paritaires sur l'Arrco et l'Agirc. Et cette fois ?

On est dans une logique d'accord. En fait, je suis beaucoup plus inquiet sur l'assurance-chômage où on a un effet de ciseaux important avec des recettes qui stagnent et des dépenses qui explosent. Le gouvernement cherche à nous faire accélérer les discussions car il veut afficher des économies face à Bruxelles pour son budget 2016. Mais nous, les partenaires sociaux, nous ne sommes pas en charge du budget ! Ce qui nous préoccupe, c'est aussi que, même dans l'assurance-chômage, l'Etat prétend dicter sa loi depuis la création de Pôle emploi.

Où est le problème ?

C'est une dérive économique libérale. Le gouvernement veut maîtriser tout le champ de la protection sociale, si l'on en juge par la mission qu'il a confiée au Haut Conseil au financement de la protection sociale. Tout cela parce que le chef de l'Etat a accepté le pacte budgétaire

européen qui impose de réduire les coûts. Le paritarisme est menacé. Or le paritarisme est une vraie école de responsabilité et un rempart. Que se passera-t-il s'il n'y a pas d'accord sur les retraites complémentaires et si l'Etat reprend la main ? Il remettra au pot ? Regardez par exemple ce qu'il se passe avec Areva . Il privatisera ?

Le patronat a obtenu un sérieux assouplissement pour la mise en œuvre du compte pénibilité. Qu'en pensez-vous ?

Le fait de renvoyer aux branches l'élaboration de référentiels métiers est une bonne idée. En revanche, repousser la mise en œuvre de la réforme à 2017 serait inadmissible.

Est-ce que la prime d'activité est une conquête sociale ?

La prime pour l'emploi avait des effets pervers, puisque certains employeurs en profitaient pour ne pas augmenter leurs salariés. La nouvelle prime a le mérite de simplifier l'accès aux droits et d'être étendue aux jeunes. Mais il y aura des perdants. Il y aura aussi sans doute des problèmes de gestion, car entre ça et la modulation des allocations familiales, les caisses d'allocations familiales vont exploser !

Faut-il faire la chasse aux fraudeurs aux prestations sociales, comme le fait l'assurance-maladie sur la CMU complémentaire ou Pôle emploi avec les chômeurs ?

Les contrôles ne me gênent pas, il y a les droits et les devoirs. Ce que nous ne voulons pas, c'est le discours stigmatisant qui va souvent avec. Quand ce sont les entreprises qui fraudent, on parle d'optimisation fiscale, il y a deux poids deux mesures.

Un plafonnement des dommages et intérêts en cas de licenciement abusif pourrait être introduit dans la loi Macron. Qu'en pensez-vous ?

Quand nous disons que le gouvernement, et en particulier le ministre de l'Economie, a une fâcheuse tendance à accéder aux revendications patronales, ce n'est pas une clause de style. Cette mesure est inacceptable. Et cela augure mal de ce qui sera proposé en juin sur les PME. Je comprends les difficultés dans lesquelles peut se trouver un petit patron qui a un problème avec un salarié, comme d'ailleurs face au Code du commerce qui n'est pas plus simple que le Code du travail. Mais nous, quand les salariés ont un problème, on les accompagne jusqu'aux prud'hommes. Que les organisations patronales fassent leur boulot !

Le 9 avril, votre journée d'action contre l'austérité, organisée avec la CGT, la FSU et Solidaires a eu un succès mitigé. Et depuis plus rien... Vous n'allez pas lancer une nouvelle journée d'action ? A un moment donné, le rôle d'une confédération, c'est de prendre ses responsabilités en permettant aux salariés d'exprimer leur mécontentement social, économique et démocratique. Le 9 avril a été une réussite. Maintenant, organiser une nouvelle mobilisation ne s'improvise pas. Nous ne la sentons pas dans l'immédiat.

N'est-ce pas un constat d'impuissance ?

En période de croissance, nous sommes dans la conquête et c'est plus facile. En période de crise comme aujourd'hui, une partie non négligeable de l'activité syndicale consiste à organiser la résistance pour qu'on ne remette pas en cause les acquis. C'est à la fois difficile et indispensable car si on ne résiste pas, qui le fera ? C'est notre côté rempart.

Il y a eu une très forte grève aux Hôpitaux de Paris, mais le mouvement des enseignants a été limité et le climat social est plutôt calme ces derniers temps non ?

Le climat n'est pas bon parce que personne ne voit clair sur l'avenir. La croissance a été un peu plus forte que prévu mais c'est une amélioration timide et liée à des facteurs extérieurs. Les problèmes fondamentaux à l'origine de la crise au niveau européen et international ne sont pas réglés. Et leurs conséquences se font sentir. A l'hôpital, les logiques budgétaires et sociales actuelles sont antagoniques et cela va finir par faire un court-circuit. C'est ce qui menace à l'AP-HP. Il y a des hôpitaux où le dialogue social se passe correctement, où ça discute, aux Hôpitaux de Paris, la direction a choisi d'aller au conflit. Dans l'éducation nationale le gouvernement fait de la provocation.

Vous défilez avec la CGT, mais à la différence d'elle, vous signez aussi des accords. Une façon de la cornériser ?

On n'est pas dans une logique tactique. Nous avons nos positions, et à partir de là nous voyons si

nous pouvons dégager un accord avec d'autres. En négociations c'est en fonction du contenu des textes que nous signons ou pas . Idem pour les mobilisations. C'est cela FO, notre liberté et notre indépendance.

C'est votre dernier mandat, vous l'avez dit. Irez-vous jusqu'au bout et comment allez-vous organiser votre succession ?

Je l'ai déjà dit, je ferai un mandat complet. Il est donc beaucoup trop tôt pour parler de succession. Mais ce qui est sûr, c'est que je préparerai la suite, et pas tout seul. L'organisation n'a pas besoin d'une guerre interne. L'objectif est que les choses se passent normalement, démocratiquement.

Leïla de Comarmond et Solveig Godeluck

Bretagne. L'agenda business du 26 au 29 mai

Voici les principaux événements de la sphère économique organisés du 26 au 29 mai en

Bretagne. Une sélection des rédactions du Journal des entreprises.

>Brest (29). Forum de l'emploi avec la Jeune Chambre Economique du Pays de Brest

Dans le cadre de la commission Agir pour l'Emploi, la Jeune Chambre Economique de Brest organise une conférence sur les réseaux à l'intention des personnes en recherche d'emploi. Objectif : leur faire découvrir comment développer non seulement leur réseau, mais aussi de nouvelles compétences. Un document présentant les réseaux et comment les contacter sera remis aux participants à l'issue de la conférence. Intervention de David Merieau, enseignant chercheur à Brest Business School et de Berengère Panetta de la Maison de l'Emploi.

Mardi 26 à l'hôtel Océania, 32 avenue du Baron Lacrosse à Gouesnou à partir de 17h45.
Inscriptions : a2blois@hotmail.fr
copie jcebreast@yahoo.fr

>Rennes. « Comment trouver des partenaires pour développer vos affaires à l'international ? »

Cette rencontre permettra d'échanger expériences et savoir-faire sur le thème des affaires à l'international : comment trouver le bon agent, distributeur, partenaire commercial pour se développer à l'international ? Quels sont les partenaires institutionnels qui peuvent vous accompagner dans vos démarches ? Avec les témoignages de Morgan Clément, dirigeant de Move4ideas, et Milovan Stankov Pugès, P-dg de NG Biotech.

Lundi 26 à 18h à Bretagne Commerce International - 35 place du Colombier

>Acigné (35). Les éco-activités primées

Remise des trophées Crisalide éco-activité, qui récompensent des projets innovants et éco-actifs, parmi 68 candidats cette année.

Mardi 26, au Triptik à 18h.

>Pleumeur-Bodou (22). Assemblée générale de l'Adit/Anticipa

L'assemblée Générale de l'Agence de Développement Industriel du Trégor (ADIT-Technopole Anticipa) et d'Initiative Trégor met à l'honneur une table ronde sur « Le numérique, vecteur d'innovation pour le développement économique du territoire ».

Mercredi 27 à partir de 17 h au Pôle Phonix. Contact : 02 96 05 82 50

>Saint-Malo (35). A propos du bonheur au travail.

Quel sens donner à son travail aujourd'hui ? Le CJD Emeraude invite le philosophe André Comte-Sponville pour une plénière sur « Le bonheur au travail ».

Jeudi 28 à partir de 19 h au théâtre de Saint-Servan (entrée 15 ?)

>Plérin (22). Le porc en AG

Deux pour le prix d'une. L'assemblée générale d'Uniporc Ouest sera suivie de celle du Marché au cadran du porc breton (MPB). La journée se terminera par une conférence de Jacques Pomerleau, président de Canada Porc International.

Jeudi 28 à partir de 14 h 30 à la Maison des Agriculteurs. Contact : 02 96 74 74 70

>Auray (56). Développement international

La CCI du Morbihan et BCI proposent un atelier gratuit donnant les clés d'un lancement réussi et les fondamentaux pour pérenniser le développement de son entreprise à l'international.

Jeudi 28, de 9 à 11h, dans les locaux de la CCI

>Vannes (56). Les jeudis du numérique

Session des jeudis du numérique, axée sur les appels à projets pour les nuls ; autrement dit comment monter un projet collaboratif, quelles sont les aides possibles. Intervention de Sarah Guy, Pôle Images et réseaux.

Jeudi 28 de 18 h 30 à 19 h 30, à l'UBS, campus de Tohannic, www.lesjeudisdunumerique.com

Contact : 02 97 68 14 33 ou nadege.madec@vipe-vannes.com

Jeudi 28 de 18 h 30 à 19 h 30, à l'UBS, campus de Tohannic,

>Rennes (35). Les futurs possibles de la « création de valeur à Rennes »

Les marchés de demain seront formatés par les usages ; l'incertitude promet d'être plus grande pour les entreprises percutées par la transition digitale et énergétique. Table ronde avec l'économiste Jean Pisani-Ferry, Nathalie Appéré et Emmanuel Couet.

Jeudi 28 de 11h à 12h30, salle du conseil à l'Hôtel de Rennes Métropole

>Saint-Jacques de la Lande (35).

AG de l'Ascape 35

L'association des cadres et jeunes diplômés pour l'emploi (Ascape 35), organise son assemblée générale, suivie de tables rondes sur le thème « *L'innovation bouscule tous les secteurs d'une entreprise* » (intervenants : Pierre Berthou, DG de FuturSkill Digital et président de la French Tech Rennes, et Hervé Daniel, directeur de l'association Créativ, et de nombreux participants).

Jeudi 28, à partir de 17h, dans les locaux d'Astellia (2 rue Auriol) ; www.ascap35.org 02 23 30 47 27

Jeudi 28, à partir de 17h, dans les locaux d'Astellia (2 rue Auriol) ;

>Rennes (35). Les usages mobiles au service de la performance des entreprises

Atelier organisé par la CCI Rennes et l'entreprise B2O, sur les bonnes pratiques des usages de la mobilité en entreprise : accès à l'agenda partagé, navigation web, consultation d'e-mails, contacts et compte rendus en ligne, devis et facturation en ligne, suivi des projets, suivi des stocks. Au programme : CRM, géolocalisation et sécurisation des données, avec explications de dirigeants d'entreprises.

Jeudi 28, de 18h30 à 20h30 à la CCI. Inscriptions : http://www.rennes.cci.fr/fr/formulaire/entreprisemobile.aspx?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=sgd--l-entreprise-mobile--les-tendances-num%c3%a9riques-au-service-de-la-performance-des-entreprises

Jeudi 28, de 18h30 à 20h30 à la CCI. Inscriptions :

>Vannes (56). Artisanat et recrutement

La Chambre des métiers et de

l'artisanat propose un atelier sur le thème « *Valider votre projet de recrutement* », animé par une consultante en gestion des ressources humaines. Au programme : sécuriser son recrutement, connaître le coût d'un salarié. *Vendredi 29, dans les locaux de la CMA, boulevard des Iles*

>Quimper (29). Assemblée générale de la Technopole Quimper-Cornouaille

La technopole de Quimper Cornouaille organise son assemblée générale. L'occasion de présenter deux entreprises et leurs stratégies d'innovation : Germicopa, avec Eric Bargy, son directeur général, leader français de l'innovation variétale en pomme de terre avec près de 70 ans d'activités en Finistère et Ino-Rope, avec Thibault Reinhart et Julien Barnet, dirigeants de la start-up fondée en 2013, qui est à l'origine d'une poulie en textile révolutionnaire ultra-innovante.

Vendredi 29 de 10 à 12h au Pôle universitaire Pierre Jakez Hélias. Inscriptions en ligne : http://www.tech-quimper.fr/S-inscrire-1826-0-0-0.html?init_1795_Agenda_1=580&b337_ID_24=580&q1=&q2=&q3=OUI&q4=&q5=OUI

init_1795_Agenda_1=580&b337_ID_24=580&q1=&q2=&q3=OUI&q4=&q5=OUI

>Saint-Brieuc (22). Breakfast in English

À l'initiative d'Ecobiz International, les participants pratiquent l'anglais dans une atmosphère conviviale. En petits groupes, ils discutent d'un thème d'actualité. L'objectif est d'acquérir de l'aisance orale et du vocabulaire.

Vendredi 29 de 8 h 15 à 9 h 30 au siège de la CCI. Contact : 02 96 78 62 05

>Saint-Brieuc (22). Terralies 2015

14e édition du salon de l'agriculture des Côtes-d'Armor, manifestation grand public et professionnelle devenue, au fil des années, le rendez-vous incontournable des agriculteurs costarmoricains.

Du 29 au 31 mai au parc expo Brézillet.

>Saint-Grégoire (35).

Inauguration de Polaris

C'est le grand jour pour la Banque Populaire de l'Ouest qui inaugure son nouveau siège social rennais : Polaris. La présence de François Pérol, président du directoire du groupe BPCE est annoncée aux côtés d'Eric Sauer, président du conseil d'administration de la BPO, et de son DG Yves Breu.

Vendredi 29 à 19 h (sur invitation exclusivement) ; www.inaugurationpolaris.fr

>Rennes (35). Posture et philosophie du dirigeant de demain

Conférence avec Franck Dirlès, auteur de « *Warrior Manager, le manager qui brille en faisant briller ses collaborateurs* ». Echange autour des enjeux de la responsabilisation en entreprise.

Vendredi 29, de 18h à 19h30, à la librairie le Forum du Livre, centre commercial la Visitation. Réservation sur : <https://www.eventbrite.fr/e/billets-posture-et-philosophie-du-dirigeant-de-demain16746974652>

POLITIQUE L'ASSEMBLÉE ENTAME AUJOURD'HUI L'EXAMEN DU PROJET DE LOI DE MODERNISATION

Social: attention, vraie réforme

Un compte personnel d'activité, une fusion des CHSCT dans un autre organisme, une entrée des syndicats dans les petites entreprises Un projet fourre-tout, mais qui déménage - avant d'autres.

C'est le problème des lois fourre-tout : elles permettent tout, et son contraire. Le projet de loi sur le dialogue social, qui arrive aujourd'hui devant l'Assemblée, peut ainsi provoquer une féroce bataille, ou passer dans l'indifférence générale.



Manuel Valls et François Rebsamen présentent, le 25 février à Matignon, le projet de loi sur le dialogue social. Photo MAXPPP/Christophe Morin

Les seuils oubliés

En cause, une absence : les mesures sur les « seuils sociaux », cette variation des règles du dialogue social dans les entreprises selon le nombre de salariés, qui hérissait le patronat. « Le seuil de 50 salariés est un frein à l'évolution des entreprises, mais comme les syndicats ne voulaient pas les supprimer, j'ai rangé ma proposition », confie le ministre du Travail François Rebsamen à « Paris Match ». Résultat? « Aucune proposition de

réforme probante », critique le patron des députés UMP, Christian Jacob. « Pas de sujet idéologique fort », ajoute de l'autre bord le « frondeur » socialiste Laurent Baumel.

« Résistance » syndicale

« Erreur de perspective », corrige le rapporteur Christophe Sirugue (voir l'entretien). Et il a raison sur au moins un point, le compte personnel d'activité - « la grande réforme sociale du quinquennat », selon François Hollande. Il est cependant probable que les « frondeurs » ne monteront pas au créneau comme sur la loi Macron, cette autre loi fourre-tout qui avait nécessité le forceps du 49. 3. La contestation viendra plutôt des rangs syndicaux, suite logique de l'échec en janvier de la négociation, qui a contraint le gouvernement à passer par la loi. La CGT se durcit pour se reconstruire, et FO dénonce « une offensive sur les piliers sociaux de la République », se déclarant « en résistance sociale et démocratique ».

Un agenda chargé

FO pointe il est vrai, au-delà de ce projet, l'ensemble des sujets soumis à la réforme sociale. Dès demain, les partenaires sociaux reprennent la discussion sur les retraites

complémentaires, sous pression de Bruxelles et du gouvernement. Ils parleront ensuite de l'assurance chômage, avec la même pression : François Rebsamen vient de souhaiter une diminution des allocations pour les cadres, aujourd'hui plafonnées à 6000. À ne pas oublier, dès lundi et mardi prochains, des réunions à Matignon sur l'emploi dans les petites entreprises, et la perspective d'un contrat de travail « assoupli ». Puis le bilan en cours des accords de maintien dans l'emploi, qui peut déboucher sur des 35 heures également « assouplies ». Enfin une mission confiée à Jean-Denis Combexelle sur le transfert de thèmes de négociations du niveau national vers l'entreprise C'est une « succession de réformes limitées, fractionnées », nous expliquait Jacques Freyssinet, du Centre d'étude de l'emploi, « mais la sédimentation de ces réformes finit par avoir un effet important ».

Francis BROCHET ■



Le Gard sacrifié sur l'autel du redécoupage régional

Dans une analyse de la réforme territoriale, France stratégie reconnaît que le Gard est tourné vers la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et plus particulièrement le Vaucluse. Pour autant, l'organisme de réflexion, d'expertise et de concertation placé auprès du Premier ministre n'est pas prêt à préconiser un rattachement à Paca et préfère prendre le risque de voir si la greffe prendra un jour.

Dans sa dernière note d'analyse, France stratégie, l'organisme de réflexion, d'expertise et de concertation placé auprès du Premier ministre, cherche à identifier les régions dans lesquelles l'existence de liens économiques forts entre les territoires facilitera les décisions de politique économique. Cette réflexion s'intéresse plus particulièrement à la cohérence économique qui découle de l'intensité même des liens mesurés par les déplacements domicile - travail et par l'origine des actionnaires des entreprises (ndlr : PUB SUDLABO liens d'actionnariat). 163 X 260 MM L ECHO DU Il ressort de cette analyse que la cohérence économique interne des régions est renforcée par le nouveau découpage régional, impliquant des gains en matière de prise de décision et de mise en place des politiques efficaces de développement économique régional. Cependant, cette analyse réalisée par Arno Amabile et Claire Bernard (du département économie finances de France Stratégie) ainsi que Anne Épaulard (de l'Université Paris-Dauphine) met également en évidence le fait que certains départements ont des liens économiques ou financiers plus forts avec une région autre que celle à laquelle ils appartiennent.

|| Des liens forts avec Paca

Dans ce cadre, le Gard figure parmi

les quatre départements français qui pourraient figurer dans une autre région française (ndlr : l'Orne à la région Pays de la Loire, la Sarthe à la Normandie, le Cantal soit à la région

Midi-Pyrénées-Languedoc-soit à la région Aquitaine-Limousin-Poitou Charente).

« Le Gard témoigne de liens d'actionnariat HD.pdf 1 27/02/2015 forts avec 13: 50: 07 la région Paca », constatent les experts de France stratégie qui dans le même temps expliquent que « La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une région cohérente dont les départements ne subissent pas de forces centrifuges, à l'exception du Vaucluse très lié au Gard. Une analyse plus fine démontre que c'est en réalité le Gard qui est plus lié à la région Paca que le Vaucluse à la région

Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées. » Ainsi, France stratégie estime que les forces centrifuges pour les déplacements domicile-travail et les liens d'actionnariat justifierait un rapprochement du Gard à notre région.

« Pour autant, ces réaffectations créeraient de nouvelles forces centrifuges, conclue l'étude. D'où, de nouvelles réaffectations à enclencher et ce, jusqu'à ce qu'il y ait convergence vers un état dans lequel ne subsiste aucune force centrifuge. Tant que l'on maintient inchangé le nombre de régions, un

tel processus n'aboutit pas : les réaffectations créant de nouvelles forces centrifuges à chaque étape. » Et de conclure « qu'il n'existe pas une seule carte optimale des régions de France du point de vue des critères de cohérence intra-régionale, mais bien plusieurs options. Evidemment, de nouvelles dynamiques vont s'installer au sein des régions, et il sera intéressant d'observer dans quelques années si elles auront renforcé les cohérences économiques régionales. » D'ici là les gardois apprécieront de voir le peu de cas que l'on fait de la cohérence économique de leur territoire. Ils pourront toutefois se consoler en se rappelant qu'ils auront servi de cobaye grandeur nature pour la réforme territoriale de ce gouvernement.

Détail de l'étude sur www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/notes_danalyse_ndeg29_reforme_territoriale.pdf

L.G.



« JE CRAINS UNE DÉRIVE À L'ANGLO-SAXONNE »

- Le leader syndical tire à boulets rouges contre le projet de loi sur le dialogue social « qui porte mal son nom ».
- Il redoute une inversion de la hiérarchie des normes.
- FO est « dans une logique d'accord » sur l'Agirc-Arrco.

Propos recueillis par
Leïla de Comarmond
lcomarmond@lesechos.fr
Solveig Godeluck
sgodeluck@lesechos.fr

Les députés entament ce mardi l'examen de la réforme du dialogue social. Pourquoi Force ouvrière est-elle vent debout contre ce texte ?

C'est une loi qui porte mal son nom. Parmi les nombreux points de désaccord que nous avons sur ce texte, j'en citerai trois. Le premier est la dilution dans la future délégation unique du personnel dans les entreprises de moins de 300 salariés du CHSCT, l'institution du personnel la plus crainte des employeurs. Les élus devront gérer concomitamment les questions des conditions de travail et celles d'emploi, or on ne peut pas être bon partout.

Le deuxième gros point de désaccord, c'est le contournement des organisations syndicales dans les entreprises où aucune n'est implantée avec le mandatement.

Troisième point : la représentation des salariés des très petites entreprises. C'est du vent ! Comment peut-on penser sérieusement que 13 commissions régionales vont permettre de régler quoi que ce soit dans les TPE. Nous sommes d'autant plus inquiets qu'il y a aussi la mission confiée par Manuel Valls

à Jean-Denis Combrexelle sur l'articulation entre loi, accords collectifs et contrat de travail. La composition déséquilibrée de la commission – beaucoup de membres sont partisans d'une inversion de la hiérarchie des normes – et le contenu de la lettre de mission me font craindre une dérive à l'anglo-saxonne.

Les négociations sur les retraites complémentaires du privé entrent dans une phase décisive. Quel est votre état d'esprit ?

Le patronat a durci sa position. Il réclame désormais 8,2 milliards d'économies, alors qu'il était redescendu à 5 milliards. Ça change tout. S'il n'y a que 5 milliards à combler, comme les deux régimes dégagent environ 2 milliards par an de produits financiers, on n'a que 3 milliards à trouver. Le Medef considère que, comme l'inflation a été moins forte que prévu, on n'a pas pu faire les économies convenues en 2013. Mais cette dégradation, c'est du virtuel. De plus, dans les chiffres qu'on nous présente, il faut distinguer ce qui relève de la conjoncture et du déficit structurel. En 2007, l'Agirc-Arrco était excédentaire. Si on gomme l'effet de la crise survenue depuis, on s'aperçoit que le besoin structurel de financement n'est plus que de 1,7 milliard dans le pire scénario.

Le patronat propose des abattements...

Les abattements, même temporaires, on ne peut pas les accepter. Et puis ce sujet relève d'une autre négociation : c'est le dispositif de l'AGFF (Association pour la gestion du fonds de financement) qui complète les pensions des assurés avant 67 ans. Il est régi par un accord valable jusqu'à la fin de 2018. Chaque chose en son temps.

Les abattements permettent d'économiser tout de suite beaucoup d'argent. Or patronat et exécutif refusent une hausse des cotisations...

Un point de hausse des cotisations rapporte 6 milliards de recettes ? Ce n'est pas ce que nous demandons, mais cela vous donne une idée. Et que l'exécutif s'occupe de ses affaires. Qu'il commence par revaloriser les salaires des fonctionnaires et le SMIC.

FO a toujours été signataire des accords paritaires sur l'Arrco et l'Agirc. Et cette fois ?

On est dans une logique d'accord. En fait, je suis beaucoup plus inquiet sur l'assurance-chômage où on a un effet de ciseaux important avec des recettes qui stagnent et des dépenses qui explosent. Le gouvernement cherche à nous faire



budget ! Ce qui nous préoccupe, c'est aussi que, même dans l'assurance-chômage, l'Etat prétend dicter sa loi depuis la création de Pôle emploi.

Où est le problème ?

C'est une dérive économique libérale. Le gouvernement veut maîtriser tout le champ de la protection sociale, si l'on en juge par la mission qu'il a confiée au Haut Conseil du financement de la protection sociale. Tout cela parce que le chef de l'Etat a accepté le pacte budgétaire européen qui impose de réduire les coûts. Le paritarisme est menacé. Or le paritarisme est une vraie école de responsabilité et un rempart. Que se passera-t-il s'il n'y a pas d'accord sur les retraites complémentaires et si l'Etat reprend la main ? Il remettra au pot ? Regardez par exemple ce qui se passe avec Areva. Il privatisera ?

Le patronat a obtenu un sérieux assouplissement pour la mise en œuvre du compte pénibilité. Qu'en pensez-vous ?

Le fait de renvoyer aux branches l'élaboration de référentiels métiers est une bonne idée. En revanche, repousser la mise en œuvre de la réforme à 2017 serait inadmissible.

Un plafonnement des dommages et intérêts en cas de licenciement abusif pourrait être introduit dans la loi Macron. Qu'en pensez-vous ?

Quand nous disons que le gouvernement, et en particulier le ministre de l'Economie, a une fâcheuse tendance à accéder aux revendications patronales, ce n'est pas une figure de style. Cette mesure est inaccepta-

ble, comme d'ailleurs face au Code du commerce qui n'est pas plus simple que le Code du travail. Mais nous, quand les salariés ont un problème, on les accompagne jusqu'aux prud'hommes. Que les organisations patronales fassent leur boulot !

Le 9 avril, votre journée d'action contre l'austérité, organisée avec la CGT, la FSU et Solidaires a remporté un succès mitigé. Et depuis, plus rien. Allez-vous lancer une nouvelle journée d'action ?

A un moment donné, le rôle d'une confédération, c'est de prendre ses responsabilités en permettant aux salariés d'exprimer leur mécontentement social, économique et démocratique. Le 9 avril a été une réussite. Maintenant, organiser une nouvelle mobilisation ne s'improvise pas. Nous ne la sentons pas dans l'immédiat.

Irez-vous jusqu'au bout de votre mandat et comment organisez-vous votre succession ?

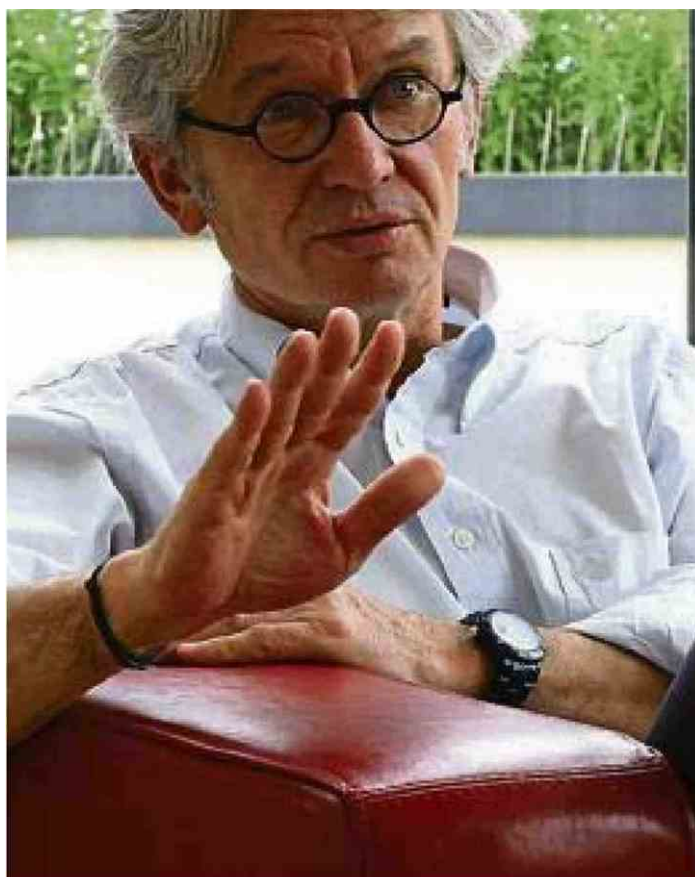
Je ferai un mandat complet. Il est, donc, beaucoup trop tôt pour parler de succession. Mais ce qui est sûr, c'est que je préparerai la suite, et pas tout seul. L'organisation n'a pas besoin d'une guerre interne.



L'intégralité de l'interview sur lesechos.fr

inscrite dans le projet de loi sur le dialogue social. C'est du vent ! »

« Ce qui nous préoccupe, c'est aussi que, même dans l'assurance-chômage, l'Etat prétend dicter sa loi depuis la création de Pôle emploi. »



Jean-Claude Mailly est secrétaire général de Force ouvrière depuis 2004. Photo Chauveau/Sipa



Soirée spéciale: #ServicesPublics de l'info en Europe, le cas Radio France, Mardi 16/06, 20h à Cosmopolis, Nantes

La radio Alternantes, le magazine Fragil, Le Club de la Presse de Nantes Atlantique

LE JOURNAL LE JOURNAL Rechercher : Abonnez-vous !

Connexion utilisateur

Identifiant : Mot de passe : mot de passe oublié Les Citoyens de l'info...



Les Indignés du PAF 16 contacts 219 billets 0 article d'édition 45 commentaires

Ses contacts

- Florent Pommier
- martine silber
- Jean-Philippe LaMarche
- salimatafatma@yahoo.fr
- manolo12
- Didier NIMAL
- yannick durand-gasselin
- cathycorbel
- Juliette P.
- Quentin CEZARD

Les Citoyens de l'information

Thématiques du blog

France télévisions . Information . Journalisme . Presse . Qualité de l'information . citoyens . déontologie . france 2 . médias . tf1 0 Réaction



Partager sur Facebook



• Partager sur Yahoo! Buzz



Partager sur Del.icio.us



• Partager sur Wikio



Partager sur Digg



• Partager sur Twitter

Soirée spéciale: #ServicesPublics de l'info en Europe, le cas Radio France, Mardi 16/06, 20h à Cosmopolis, Nantes

26 mai 2015 | Par Les Indignés du PAF

La radio Alternantes, le magazine Fragil, Le Club de la Presse de Nantes Atlantique

Les Indignés du PAF/ Les citoyens de l'information

avec le soutien du Centre Interculturel de Documentation

présentent

Soirée spéciale: #ServicesPublics de l'information en Europe

Après la grève historique de Radio France, nous avons remplacé la 3^{ème} édition de « **Déshabillons l'info** » par un débat sur *le service public de l'information en Europe*. L'enjeu démocratique d'une information de qualité, libre et indépendante est essentiel. La situation de la maison ronde pose de nombreuses questions... Ces questions sont-elles les mêmes ailleurs ?





1. L'Europe par l'équipe du magazine *Fragil*

Le cadre général : **les missions de service public d'information**

Mise en contexte européen : **panorama des services publics radiophoniques nationaux en Europe et de leurs déclinaisons locales**

2. Focus sur Radio France par Fañch Langoët, blogueur, "Radio Fañch"

Mise en contexte historique : **l'histoire particulière de Radio France** (stratégie générale, processus de décision, dialogue social, dialogue avec les auditeurs)

Le cas particulier des locales et de la mobilisation des auditeurs (en comparaison avec ailleurs):

France Bleu : des radios locales de moins en moins locales ?

Fip : la longue histoire d'une non stratégie pour une pépite

3. Le service public par différents intervenants de l'intérieur et de l'extérieur

Radio France remplit-elle son rôle ?

Respecte-t-elle les règles du jeu vis-à-vis des autres acteurs du secteur (privés, associatifs) ?

Quelles sont les règles ailleurs ?

Intervenants (*liste non exhaustive, de nombreuses personnes seront invitées à témoigner et à prendre la parole*):

L'équipe du magazine **Fragil**

Fañch Langoët, blogueur, "**Radio Fañch**", écoutateur et critique de la radio publique

Des représentants de l'intersyndicale de Radio France et de radios associatives

Rendez-vous: Mardi 16 Juin, 20h

Espace Cosmopolis

Passage Graslin - 18 rue Scribe - 44000 Nantes

Entrée libre

Renseignements : www.cid-nantes.org

Grève de Radio France

Revue de presse (*rapide – à compléter*)

Libé, 15/04/2015 par Vanina Delmas

« **Fin de la grève à Radio France** »

http://ecrans.liberation.fr/ecrans/2015/04/15/fin-de-la-greve-a-radio-france_1242058

Le Monde , 15/04/2015

« **Fin de la grève à Radio France** »

http://www.lemonde.fr/actualite-medias/article/2015/04/15/la-greve-levee-a-radio-france-a-compter-de-jeudi-13-heures_4616598_3236.html

Télérama, 17/04/2015 par Aude Dassonville

Radio France : bilan d'un mois de grève

<http://www.telerama.fr/radio/radio-france-bilan-d-un-mois-de-greve,125537.php>

Atlantico, 18/04/2015

Grève à Radio France : ce qu'elle a coûté, ce que les grévistes ont obtenu

<http://www.atlantico.fr/decryptage/greve-radio-france-qu-elle-coute-que-grevistes-ont-obtenu-renaud-dalmar-francis-balle-2097751.html>





France Culture, 27/03/2015

Pourquoi la grève à Radio France ?

<http://www.franceculture.fr/emission-pixel-pourquoi-la-greve-a-radio-france-2015-03-27>

Le Figaro, 16/04/2015 par Chloé Woitier

La grève est levée à Radio France

<http://www.lefigaro.fr/medias/2015/04/15/20004-20150415ARTFIG00412-la-greve-est-levee-a-radio-france.php>

Fragil, 27/03/2015 par Maxime Hardy

Un Fragilien au cœur de la maison ronde

Carnet de grève à Radio France

<http://www.fragil.org/focus/2504>

Club Presse Nantes Atlantique, 12/05/2015

28 jours de grève à France Bleu Loire Océan

<http://club-presse-nantes.com/2015/05/12/28-jours-de-greve-a-france-bleu-loire-ocean/>

France 3 Bretagne, 08/04/2015

Grève à France Bleu : la parole des grévistes de l'Ouest

<http://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/2015/04/08/greve-france-bleu-la-parole-des-grevistes-de-l-ouest-700433.html>

Ouest-France, 16/04/2015 par Gilles Kerdreux

France Bleu. Fin de grève à Radio France, les locales retrouvent leurs voix

<http://www.entreprises.ouest-france.fr/article/france-bleu-fin-greve-radio-france-locales-retrouvent-leurs-voix-16-04-2015-205566>

Le Monde, 20/04/2015

La Norvège coupera la radio FM en 2017

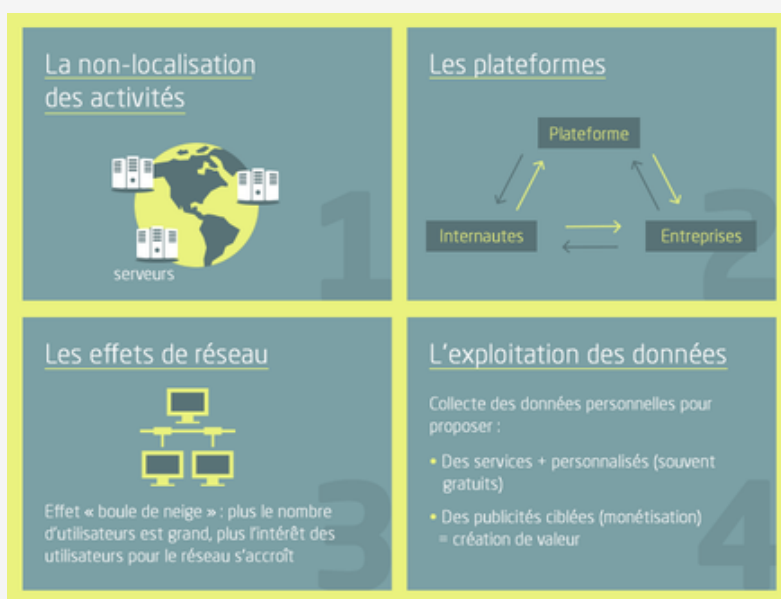
<http://bigbrowser.blog.lemonde.fr/2015/04/20/la-norvege-coupera-la-radio-fm-en-2017/>

- audiovisuel
- Europe
- Information
- Nantes
- Services publics





Recherche académique et fiscalité numérique : les premières publications sont françaises



Partager

-
- tweet
-
-



Le 9 mars dernier, **France Stratégie** publiait une note d'analyse sur la fiscalité numérique qui a fait grand bruit dans les médias. Cette note s'est appuyée sur

un rapport intitulé « Taxation and the digital economy : A survey of theoretical models », qui pour autant n'avait pas pour objet d'inventer une quelconque taxe. Retour sur les conclusions des chercheurs avec Maya Bacache et Marc Bourreau, enseignants-chercheurs en sciences économiques à Télécom ParisTech.

1) Vous avez contribué récemment à un rapport sur la fiscalité du numérique pour **France Stratégie** aux côtés d'économistes de Paris School of Economics (PSE) et Toulouse School of Economics (TSE). Quel était le contexte de cette étude et quel a été votre apport ?

Il existait de nombreux rapports et études sur la question de la fiscalité du numérique, dont un rapport de Colin et Collin (2013) et un rapport du Conseil national du numérique (2013). Mais rares étaient les articles scientifiques sur la question. Pour le dire autrement, on connaissait très mal les mécanismes par lesquels la fiscalité pouvait modifier les comportements des acteurs du numérique et les effets positifs ou négatifs d'une telle fiscalité.

Suivant les conseils du CNum, la ministre Fleur Pellerin a mandaté **France Stratégie** pour financer des recherches académiques en 2014. La France se positionne ainsi dans les négociations internationales qui portent sur la coopération en termes de fiscalité, comme un des rares pays à financer de la recherche académique sur cette question et à avoir par conséquent une connaissance et une compréhension des mécanismes, des stratégies des acteurs et des effets attendus de la fiscalité dans le secteur.

Nous avons constitué avec PSE et TSE un groupe de chercheurs qui regroupait des expertises en

économie du numérique bien entendu mais également en économie publique (qui comprend l'étude de la fiscalité) et en économie industrielle (qui éclaire les stratégies des entreprises). Le travail, qui a duré moins d'un an, a abouti à la rédaction de 5 articles de recherches originaux.

2) Pourquoi les secteurs numériques nécessitent de nouvelles formes de régulation ?

Les secteurs numériques ne nécessitent pas de nouvelles formes de régulation mais obligent à repenser la régulation. Toute innovation dans le secteur industriel oblige le régulateur (l'Etat ici) à adapter ses lois et ses actions à la stratégie nouvelle des acteurs. La régulation ne peut pas se penser sans prendre en compte les innovations qui viennent limiter ou modifier les conditions de possibilité et d'exercice de la régulation. Et, réciproquement, l'innovation prend forme, se développe ou au contraire est empêchée par la régulation. C'est d'ailleurs un des axes de recherche du département Sciences économiques et sociales de Télécom ParisTech et de l'Institut interdisciplinaire pour l'innovation – i3 (commun à Télécom ParisTech et Mines ParisTech) que d'articuler innovation et régulation.

Mais pour répondre de manière plus spécifique à la question, notre rapport insiste sur les spécificités suivantes du secteur numérique. Les plateformes de vente, les réseaux sociaux, etc., sont des marchés « bifaces », c'est-à-dire que ces plateformes mettent en relation différents groupes d'acteurs économiques qui valorisent chacun la participation des autres groupes. Les plateformes doivent donc concevoir leurs stratégies de tarification en tenant compte de l'interdépendance entre les différentes faces du marché. Ensuite, on observe des externalités de réseau qui sont à l'origine d'un pouvoir de monopole. Enfin, la collecte et l'exploitation des données personnelles est la source de création de valeur pour la plateforme. Toute étude de la fiscalité doit prendre en compte ces caractéristiques spécifiques pour ne pas inventer une fiscalité ad hoc qui aurait des effets non-anticipés et qui prendrait le risque, par exemple, d'exclure certains consommateurs d'internet, d'empêcher l'innovation ou d'avantager des monopoles.

3) Quels problèmes cela pose-t-il ? Quels sont les enjeux pour l'État, les acteurs du numérique et les utilisateurs ?

En identifiant, puis en modélisant, les spécificités du numérique, on se rend compte que la fiscalité va affecter le fonctionnement des marchés différemment dans le monde numérique par rapport aux secteurs traditionnels. Par exemple, on sait depuis longtemps en économie publique qu'une taxe appliquée à la valeur ajoutée (TVA) est préférable à une taxe unitaire, appliquée aux unités produites par les entreprises : la TVA permet d'obtenir des revenus fiscaux plus élevés pour l'État tout en limitant les distorsions qu'engendre la taxation. Des travaux de recherche récents ont montré que ce résultat n'est pas toujours vrai pour les marchés bifaces.

Dans le cadre de cette étude, nous avons analysé l'impact de différents instruments fiscaux en construisant plusieurs modèles, qui chacun incorporait une partie des caractéristiques du numérique que nous avons retenues comme structurantes. Nous avons en particulier modélisé le fonctionnement d'une plateforme fournissant un service personnalisé aux consommateurs financé par la publicité et éventuellement par un tarif d'abonnement. Les données fournies implicitement ou explicitement par les consommateurs à la plateforme lui permettent de personnaliser les services qu'elle leur propose et de mieux cibler la publicité. Une publicité plus ciblée est à l'avantage des annonceurs-producteurs, qui peuvent alors vendre plus de biens physiques ou numériques, mais aussi des consommateurs, qui bénéficient de l'information fournie par la publicité ciblée.

L'objectif de l'État dans ce modèle est d'utiliser différents instruments fiscaux (la TVA, une taxe sur les données et une taxe sur la publicité en ligne) pour générer un certain niveau de recettes fiscales. Deux problèmes se posent aux pouvoirs publics : d'une part, lorsque les consommateurs paient un abonnement à la plateforme, une augmentation du niveau de taxation tend, directement ou indirectement, à augmenter le prix de l'abonnement, ce qui conduit à l'exclusion de certains consommateurs, ceux dont la disposition à payer est la plus faible. D'autre part, l'introduction d'une taxe sur les données ou sur la publicité en ligne peut être disruptive pour la plateforme en l'amenant à passer d'un modèle d'affaires publicitaire pur (sans abonnement) à un modèle d'affaires mixte, s'appuyant sur des revenus publicitaires et une contribution des consommateurs.

En outre, dans ce modèle, l'introduction d'une taxe sur les données ou sur la publicité en ligne ne permet pas toujours d'augmenter les recettes fiscales. Ces deux taxes réduisent l'activité de la plateforme, qui attire alors moins de consommateurs et recueille moins de données. En conséquence, les ventes des annonceurs-producteurs diminuent, ce qui réduit les entrées de TVA. Par ailleurs, l'augmentation du niveau de taxation est toujours néfaste pour la plateforme et pour les consommateurs.

4) Quels sont les modèles théoriques susceptibles d'être mis en place efficacement ?

L'objet du projet de recherche n'était pas d'inventer une taxe numérique clef en main pour les gouvernements. L'objectif était de produire des travaux originaux de recherche dans un domaine où la recherche était quasiment inexistante afin d'améliorer nos connaissances, d'éviter des erreurs politiques par manque de compréhension des effets et d'enrichir les négociations internationales sur ce sujet sensible.

Nos modèles théoriques ont néanmoins des enjeux pratiques importants. Nous mettons en évidence, par exemple, que la TVA n'a pas les mêmes effets suivant qu'elle s'applique suivant un principe de destination (la taxe dépend de la localisation du consommateur du bien et service) ou suivant un principe d'origine (la taxe dépend de la localisation de l'entreprise qui fournit le bien ou le service). Depuis janvier 2015, la TVA européenne suit le principe de destination ce qui est donc plus efficace car il limite la concurrence fiscale. En revanche, nous insistons sur un autre chantier qui n'est pas encore lancé au niveau de la coordination européenne : celui des seuils d'assujettissement à la TVA qui varient suivant les pays européens. Enfin, nos travaux indiquent que l'introduction d'une taxe sur les données ou d'une taxe sur la publicité en ligne doit être faite avec prudence, non seulement parce qu'elles peuvent réduire le bien-être collectif, mais aussi parce qu'elles peuvent avoir un impact négatif sur les rentrées de TVA.

Ce travail en collaboration entre les 3 institutions aboutit dans le très court terme à une nouvelle étape en lien avec d'autres chercheurs européens d'autres disciplines (en particulier juridiques), et à une collaboration éventuelle avec les travaux de réflexion menés autour de l'OCDE.

Lire le rapport « Taxation and the digital economy : A survey of theoretical models »

Données

LE *BIG DATA* MODIFIE LE VISAGE DE L'ASSURANCE



OSANNE HOULLE

Assistante
contrôleur

Banque de France

Les technologies, méthodes et informations regroupées sous le vocable *Big Data* se diffusent dans le secteur de l'assurance. Elles entraînent de profonds changements dans la façon de pratiquer cette activité.

Selon deux chercheurs américains de Microsoft, Danah Boyd et Kate Crawford, le *Big Data* se définit comme une sorte d'interaction entre des notions culturelles, technologiques et scientifiques. C'est « la croyance répandue que les grandes bases de données offrent une forme d'intelligence et d'accès à la connaissance supérieure qui permettent de générer des hypothèses auxquelles on n'aurait pas pensé, avec une aura de vérité, d'objectivité et de précision¹ ». Entre croyance, réalité et dangers où est la vérité en ce qui concerne l'application du *Big Data* dans l'assurance ?

Une définition du terme *Big Data*

Le *Big Data* est un mécanisme de traitement de données auquel sont associés les 3 V : volume, variété et vitesse.

- **Le volume** : le nombre de données à traiter est en constante expansion.
- **La variété**, car il ne s'agit plus de données normalisées. Les données sont devenues de nature atypique : elles peuvent être des données struc-

turées, semi-structurées, non structurées ou même être des « méta data », c'est-à-dire des données relatives à des données (données relatives à une image : poids, date...).

– **La vitesse**, les données devant être traitées et manipulées selon une certaine contrainte de temps : ici, l'échelle n'est pas en termes de seconde mais de microseconde. De plus, dans un monde en perpétuel changement, s'ajoute une contrainte de gestion de flux. On parle alors de « scalabilité » : c'est-à-dire que les machines qui traitent les données doivent s'adapter en temps réel aux flux variables de données qui arrivent.

Le *Big Data* représente aussi une rupture dans la manière de structurer les données et dans les outils utilisés pour y parvenir. En effet, les données vont être structurées selon l'outil Hadoop (outil principalement utilisé à l'heure actuelle). Hadoop se définit comme un *framework*, c'est-à-dire un ensemble utilisant divers outils en vue d'une meilleure productivité. Hadoop se constitue en deux outils principaux : Hadoop HDFS d'une part et Hadoop Mapreduce d'autre part. Hadoop HDFS est en quelque sorte un système qui permet le stockage d'un

très gros volume de données sur un grand nombre de machines équipées de disques banalisés. Ce processus permet ainsi de faire abstraction du système de stockage physique. On peut donc traiter et stocker de façon plus efficace les données comme si elles étaient gérées par une seule machine sur un seul disque. Hadoop Mapreduce permet de traiter les données et de réaliser des calculs parallèles sur ces données pour en obtenir des résultats concluants.

Le *Big Data* : un changement majeur

L'enjeu majeur auquel un assureur est confronté est celui de connaître le mieux possible le risque qu'il va souscrire. Cependant, à cause du faible nombre de données en sa possession, l'assureur est contraint de travailler sur un nombre de dimensions réduites et donc sur un nombre de variables restreintes, lesquelles vont déterminer les éléments clés pour mieux appréhender le risque, et d'éviter tout risque d'aléa moral et d'anti-sélection. Or, avec le *Big Data*, c'est la fin de cette contrainte, plus communément appelée le « *Curse of dimensionality* ». En effet, grâce au nombre important de données de différentes natures, le *Big Data* offre la possibilité d'accéder à de nouvelles dimensions, d'exploiter de nouvelles variables et donc de déceler des nouvelles relations entre ces variables mais aussi des corrélations insoupçonnées. L'information étant disponible en abondance et son

1. <http://virchowwillerme.eu/big-data-pour-la-petite-histoire/>.

traitement rendu possible, l'assureur a la possibilité de mieux appréhender son risque et il peut résoudre les problèmes relatifs à l'aléa moral et à l'anti-sélection.

On comprend ici à quel point la donnée représente un enjeu majeur en termes de rentabilité.

Application du *Big Data* à l'assurance

Le *Big Data* apporte plusieurs avancées.

Une meilleure tarification grâce à une segmentation plus efficace et la possibilité de créer de nouvelles offres

Le *Big Data* permet d'avoir accès à de nouvelles informations et donc de pouvoir tarifier un produit d'assurance selon de nouveaux critères jugés plus pertinents et donc de proposer aux clients de nouvelles offres de produits. C'est ce qui peut être réalisé notamment en assurance auto avec le « *Pay how you drive* ». En effet, ce produit fonde sa tarification sur un nouveau critère : la façon de conduire. Grâce aux nouveaux outils technologiques mis en place, un nombre considérable d'informations est recueilli, traité afin de ne retenir que les critères déterminants, ce qui permet d'affiner la tarification et de mieux segmenter les assurés selon le risque qu'ils représentent en termes de conduite effective.

la captation de nouveaux clients et fidélisation

Grâce au *Big Data*, l'assureur peut avoir accès à des informations déterminantes sur l'assuré. En effet, grâce au nombre de données que le client potentiel laisse sur le *web*, les sociétés d'assurance pourraient avoir accès à l'historique des achats du client (voiture, produits d'assurance, immobilier...), des produits que ce dernier a consultés, mais aussi à ses données personnelles quand elles sont accessibles (commentaires, centres d'activité, lieux géographiques fréquentés et autres). Les entreprises ont aussi la possibilité de connaître le comportement du client sur le site de la société (pages fréquentées et durée de consultation). Toutes ces informations combinées et retraitées permettraient d'effectuer un regroupement

des clients selon des caractéristiques communes, appelé *profiling*. Ce système permet à l'entreprise de s'adapter au mieux aux besoins du client en termes de communication, produits, prix, services dans le but de nouer une communication durable et de qualité et ultra-personnalisée.

Le *Big Data* permet aussi de faire perdurer cette relation de qualité en alliant *Big Data* et *marketing* prédictif. Le *marketing* prédictif est une méthode qui consiste à partir d'un grand nombre de données passées ou actuelles de toute nature dans le but de créer des modélisations des futurs comportements des assurés afin de déterminer les indicateurs relatifs au risque d'attrition c'est-à-dire au risque de résiliation potentiel.

La création de meilleurs systèmes de détection des fraudes

Rappelons que de par sa nature le secteur de l'assurance est plus exposé aux risques de fraudes que certains domaines d'activité : l'assureur s'engage à fournir une prestation en cas de réalisation d'un risque couvert sans en connaître le coût total. Ainsi, il existe une asymétrie d'information entre le client et l'assureur qui peut avoir pour résultat la fraude à l'assurance. La fraude peut intervenir à deux moments du contrat : à la souscription ou au moment de la déclaration du sinistre. Ainsi, soit l'assuré cherche à cacher certains éléments représentant un risque supplémentaire et donc un coût de prime plus élevé, soit, l'assuré ment sur la façon dont s'est déroulé le sinistre afin d'obtenir une indemnisation induue ou majorée.

Actuellement, il est estimé en France que 25 % des demandes d'indemnités ont un caractère frauduleux et cela se traduit par un surcoût moyen de 10 % des indemnités versées aux assurés et par conséquent des majorations de primes pour l'ensemble des assurés.

Pour améliorer la détection des fraudes, le *Big Data* peut se présenter comme une solution. En effet, les sociétés d'assurance possèdent suffisamment de données (rapports d'expertises, déclarations de sinistres, données relatives aux contrats d'assurance, informations relatives aux dossiers clients et des données four-

“ Le *Big Data* remet en question le principe de mutualisation. ”

nies par l'ALFA²) pour pouvoir utiliser des techniques de *text mining*, d'analyse prédictive et pour améliorer les techniques de *scoring* mises en place.

Le *text mining* consiste à analyser tous les mots contenus dans les documents du dossier d'indemnisation. Or, certains mots sont fréquemment utilisés par les fraudeurs, ils représentent donc des indicateurs potentiels de fraudes.

Une autre technique fondée sur l'analyse prédictive permet d'identifier les fraudeurs. L'analyse consiste en premier lieu à analyser les comportements passés et présents des assurés fraudeurs et des assurés non fraudeurs. Ensuite, en fonction de cette analyse, les comportements futurs des assurés sont modélisés et il est possible de déterminer la probabilité que l'assuré se livre à une fraude à l'assurance.

Par ailleurs, le *Big Data*, en donnant accès à plus d'informations, permet d'analyser de nouvelles variables mais aussi d'affiner l'analyse des variables traditionnelles qui rendent compte du phénomène de fraude. Cette amélioration a pour conséquence d'affiner le *scoring* des assurés (le principe de *scoring* vise à attribuer une note au profil de l'assuré quant à la probabilité qu'il soit fraudeur ou non fraudeur).

L'amélioration de la gestion des sinistres

La technique retenue est principalement fondée sur la technique du *text mining*. À titre d'exemple, une compagnie d'assurances exploite et analyse les conversations des assurés sinistrés dans les médias sociaux et les appels téléphoniques passés aux plateformes de gestions de sinistres. En fonction des mots-clés choisis (qui reflètent le degré d'urgence de la situation) la compagnie va pouvoir différencier les situations prioritaires des secondaires afin de les traiter en priorité.

2. Agence pour la lutte contre la fraude à l'assurance.

Une meilleure réponse aux exigences de solvabilité

Solvabilité 2 impose aux assureurs d'être en mesure de garantir la qualité des données et leur véracité dans les reportings qu'ils doivent remettre. L'entreprise, en utilisant le Big Data, peut vérifier si les données contenues dans ces reportings sont exhaustives et exactes grâce à des tests de cohérence (ou de vraisemblance). Ces tests visent à identifier par exemple si une même information fournie dans plusieurs tableaux est toujours identique.

Les dangers potentiels

L'arrivée du Big Data soulève certains problèmes.

Une remise en question des principes fondamentaux de l'assurance

L'arrivée du Big Data dans l'assurance peut modifier totalement la façon dont les acteurs considèrent l'assurance et la façon dont ils souscrivent les risques.

“ La France va payer son retard en devant recourir aux sociétés américaines de traitements de données, afin de rester compétitive. ”

En effet, le Big Data pourrait remettre en cause le principe d'aléa, notamment avec la fiabilité considérable de l'analyse prédictive. Ainsi le risque et ses conséquences tarifaires seraient connus dans le temps et dans l'espace. Il remet aussi en question le principe de mutualisation : quel est l'intérêt pour celui qui sait qu'il n'aura de sinistre de payer une prime d'assurance afin de mutualiser ses risques avec d'autres ?

Beaucoup de sacrifices pour une rentabilité incertaine ?

L'instauration d'un laboratoire Big Data dans une compagnie d'assurances nécessite des investissements assez importants. Ces investissements sont de nature à la fois matérielle et humaine. Cela consiste à mettre en place un nombre suffisant de machines et aussi à se doter d'une équipe de data scientists pour mener à bien les projets de traitement de donnée. Une autre possibilité consisterait à externaliser le service vers une compagnie spécialisée dans le Big Data. De toutes les façons, qu'importe le système choisi, l'instauration du Big Data représente un investissement très coûteux qui ne promet pas évidemment un retour sur investissement certain. De plus, comme il l'a été constaté auparavant avec l'arrivée des nouvelles technologies, il y a toujours un risque à ce que le projet s'effondre et soit abandonné par la suite ou qu'il se révèle moins rentable qu'on ne le pensait. Cette possibilité est d'autant plus forte si l'on considère que les textes juridiques, visant à renforcer la protection des données à caractère personnel, peuvent constituer un frein à l'exploitation de ces données. Néanmoins, si l'on suppose que cet investissement est rentable, ne représente-t-il pas un danger vis-à-vis de la stabilité du marché et de ses acteurs ?

Une déstabilisation possible du marché de l'assurance

Si l'on part du principe que le Big Data représente un investissement rentable, il a pour conséquence de déstabiliser le marché de l'assurance d'une part à l'échelle microéconomique et d'autre part à l'échelle macroéconomique. En effet, concernant l'échelle microéconomique, les sociétés n'ayant pas eu les moyens d'accéder au Big Data (de façon directe ou indirecte via les sociétés de traitements de données) vont perdre en compétitivité et seront amenées à disparaître ou à être acquises par des acteurs plus puissants.

À l'échelle macroéconomique, tout dépend de la rapidité à intégrer et maîtriser les différents outils du Big Data de traitement des données pour se maintenir parmi les premiers sur le marché de l'assurance. Ainsi, comme l'a illustré Pierre Bellanger dans La Souveraineté numérique en prenant l'exemple de la France, pays en retard sur le plan de la maîtrise du Big Data, et des États-Unis, pays en avance, la France va payer son retard en devant recourir aux sociétés américaines de traitements de données, afin de rester compétitive. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles l'arrivée de Google était tant crainte par les compagnies d'assurance françaises.

Le Big Data semble donc à la fois porter beaucoup d'espoirs, exploration de nouvelles possibilités de faire de l'assurance et promesse de futurs profits. Mais, il est aussi générateur de beaucoup de craintes, notamment en ce qui concerne le montant des retours sur investissements. La pression des agences de notation, la perspective de voir Google vendre bientôt de l'assurance, la crainte du retard technologique sont probablement des incitations suffisantes pour que les grands assureurs s'engagent fortement dans l'utilisation des technologies Big Data. ■

Bibliographie

- **Commissariat général à la stratégie et à la prospective :** Analyse des Big Data – Quels usages, quels défis ?
- **Optimind Winter :** Big Data, Opportunité de demain pour les assureurs. La donnée en assurance : maîtrise et qualité au service de la performance opérationnelle
- **Livre blanc sur la qualité des données :** (<http://www.micropole.com/micropole/fr/fr-fr/file.cfm?contentid=1092>)
- **Comportement culturel et données personnelles au cœur du Big Data**
- **UBM :** *Managing the Data Deluge*
- **Dossier de synthèse de la journée d'étude** du Groupement français de l'industrie de l'information
- **Risques,** les cahiers de l'assurance n° 95.
- **The economist :** *the data deluge.*
- **Too BIG to IGNORE** de Phil Simon.
- **La Souveraineté Numérique** de Pierre Bellanger.



Des dispositifs pour aider les femmes à entreprendre

30% des entreprises sont créées par des femmes. Pourtant, il existe des dispositifs dédiés pour les soutenir. Guadeloupe Business Women veut informer les femmes à ce sujet.

En France, seulement 30% des créations d'entreprise sont portées par des femmes. Il semble plus difficile pour les femmes qui souhaitent entreprendre de se lancer, même si en Guadeloupe (lire ci-contre), les femmes créent plus volontiers qu'ailleurs. Pourtant, des dispositifs ont été développés et des actions sont dédiées aux femmes entrepreneurs. Le réseau Guadeloupe Business Women entend informer les femmes qui hésitent à se lancer sur ces dispositifs et organise, à cet effet, une conférence vendredi, (17 heures) au Yacht Club à Pointe-à-Pitre (Darse).
« Une étude sur les femmes entrepreneurs menée par le Centre d'analyse stratégique met en évidence les freins subsistants à l'entrepreneuriat féminin, explique le réseau. Ils sont principalement liés aux représentations : la peur de l'échec, se sentir capable d'entreprendre et voir des opportunités pour créer son entreprise. Par ailleurs, porteuses de projets globalement moins ambitieux, les femmes ont des demandes de financement plus faibles que les hommes, ce qui peut parfois compromettre la viabilité et la pérennité de leurs projets. »

UN FOCUS SUR LE CROWDFUNDING

Vendredi donc, des intervenants spécialisés informeront sur divers modes de financements tant pour le lancement que pour le développement d'une entreprise. Outre le financement bancaire et les divers dispositifs de soutien existant - prêt NACRE, prêt d'honneur, fonds de garantie, etc. - la manifestation consacrera un large volet au microcrédit, ainsi qu'à un outil de financement encore peu utilisé en Guadeloupe, le crowdfunfing (financement participatif).
Dédié aux femmes chefs d'entreprise, Guadeloupe Business Women, est un réseau d'entraide, d'action, de partage et d'écoute entre ses membres. L'objectif du réseau est d'échanger des compétences, de faire des retours d'expérience, et de promouvoir une démarche de RSE (responsabilité sociétale des entreprises).
Le réseau est instigateur d'ateliers, de conférences et autres groupes de paroles.
Plus de créatrices ici qu'ailleurs Les Guadeloupéennes ont un rôle important dans la création

d'entreprise. La Guadeloupe est en effet la région française où la proportion de femmes chez les créateurs d'entreprise est la plus élevée (37%). Ainsi, les deux tiers des porteurs de projet de l'Adie (association favorisant le microcrédit) Guadeloupe sont des femmes, contre 40% pour l'Adie France. Mieux accompagnée par les banques Selon le baromètre des femmes entrepreneurs, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à considérer leur banque comme un partenaire « indispensable » (66% contre 51%). Les femmes entrepreneurs affirment plus souvent que les hommes, avoir bénéficié de prêts pour créer leur entreprise (52% contre 36%). Elles sont également plus nombreuses que les hommes à se dire accompagnées par leur banque, sollicitée pour les aider à développer leur entreprise (35% contre 29%). ■



Bourgogne express

Fusion Une région trop hétérogène
Si la nouvelle carte va renforcer « la cohérence économique » des régions, trois territoires échappent à cette logique stimulante, selon France Stratégie (organisme d'expertise placé auprès du Premier ministre). Parmi ceux-ci : la Bourgogne-Franche-Comté où une partie des départements qui la composent « subissent des forces centrifuges (échanges humains et économiques) qui les éloignent ». Trois départements, sur les huit, « regardent plutôt ailleurs » : la Nièvre, la Saône-et-Loire et le Territoire de Belfort.

Hôpitaux Baisse des moyens
3 milliards d'euros : c'est le montant du plan d'économies imposé aux établissements de santé dans les trois ans (2015-2017). En Bourgogne, l'Agence régionale de santé devra réduire la facture de 17 millions d'euros, en réduisant les capacités (nombre de lits et nombre d'emplois). La Région n'est pas la plus touchée par ces mesures d'économie qui doivent atteindre 111 millions d'euros en Île-de-France et 53 millions d'euros en Rhône-Alpes.

Éducation Métiers de la marine
Denis Rolland, recteur de l'académie de Dijon, et Marc Jaillet, proviseur du lycée Hippolyte-Fontaine à Dijon, ont signé le 19 mai avec le capitaine de vaisseau Marc Pouly, chef du service de recrutement de la marine nationale, une convention « Baccalauréats professionnels Marine ». C'est la deuxième

convention locale dans l'académie après celle signée par le lycée Julien-de-Balleure de Chalon-sur-Saône. La convention concerne les élèves du Bac professionnel MEI, ELEC et SEN. Les jeunes volontaires pour suivre leur formation dans un cadre contractuel réaliseront leurs stages professionnels dans des infrastructures militaires ou sur des bâtiments de la marine nationale.

ESC Une fondation pour les étudiants en difficulté
Créée fin 2014 sous l'égide de la Fondation de France, la Fondation ESC Dijon a été officiellement présentée aux partenaires en avril, indique l'École supérieure de commerce. L'objectif de cette présentation publique est de mobiliser les donateurs potentiels pour attribuer des bourses aux élèves « dont un nombre croissant se retrouve en grande difficulté économique ». La fondation est présidée par Bruno Duchesne, directeur général de la Banque Populaire Bourgogne-Franche-Comté. Elle compte pour membres fondateurs, outre la Banque Populaire, la Fédération nationale des Banques Populaires et le Crédit agricole de Franche-Comté. Agroalimentaire Naissance
L'association régionale des industries alimentaires Bourgogne (Aria) et l'association régionale de l'industrie agroalimentaire et de transfert de technologies Franche-Comté (Ariatt) ont créé

l'association Entreprises alimentaires de Bourgogne-Franche-Comté. La nouvelle entité, présidée par Jean-Jacques Bret (président de l'Ariatt), prépare entre autres actions un catalogue commun des formations professionnelles pour le second semestre de cette année. Cinéma L'Eldorado lance un appel aux dons
Le cinéma indépendant L'Eldorado, à Dijon, connaît de nouvelles difficultés financières. Depuis le 1er mai, une campagne de dons est ouverte, qui a déjà permis de récolter 7. 500 €. Une grande fête de soutien sera organisée le 31 mai, place Wilson. Y sera proposée notamment une braderie d'affiches de films. Depuis l'apparition des multiplexes, les cinémas traditionnels du centre-ville ont modifié leur programmation, pour empiéter sur un marché tenu jusqu'alors par le seul Eldorado : l'art et essai. L'Eldorado a perdu près de 15. 000 spectateurs en cinq ans pour atteindre, en 2014, 97. 000 entrées. ■



Agirc-Arrco: le patronat provoque la prolongation de la négociation

Le projet patronal de pratiquer des abattements sur les pensions de retraites complémentaires passe mal auprès des syndicats. Ces derniers veulent une hausse des cotisations pour mieux répartir les efforts. La négociation Arrco/Agirc va se prolonger.

La négociation sur les régimes Arrco et Agirc va se prolonger au moins jusqu'à la fin juin. (Crédits : (c) Copyright Thomson Reuters 2010. Check for restrictions at:

<http://about.reuters.com/fulllegal.asp>) Demain mercredi 27 mai, les organisations patronales et syndicales se retrouvent pour une nouvelle séance de négociation pour tenter de trouver un remède à la situation financière très dégradée des régimes de retraites complémentaires Agirc (cadres) et Arrco (ensemble des salariés). Le besoin de financement des deux régimes est estimé à 6,7 milliards d'euros en 2017. Le patronat et les syndicats, gestionnaires de ces deux régimes, espéraient initialement conclure la négociation dès ce 27 mai. Mais devant l'ampleur des divergences pour résoudre les difficultés, il est apparu qu'une nouvelle séance, au moins, serait nécessaire. Elle est déjà programmée pour le 22 juin. Et les négociateurs n'excluent pas une autre prolongation. Le projet du Medef d'abattements sur les pensions ne passe pas. Ce sont les dernières propositions patronales qui ont crispé le jeu. Dans un document remis vendredi aux organisations syndicales, le "camp" patronal (Medef, CGPME, UPA) propose un montant global d'économies de 8,4 milliards d'euros reposant essentiellement sur les salariés futurs retraités. C'est notamment la proposition patronale d'introduire un abattement dégressif sur les pensions de retraites complémentaires entre 62 et 67 ans qui a provoqué un tollé. Le Medef propose en effet de pratiquer un abattement de 40% sur le montant de la pension complémentaire à 62 ans, puis de 30% à 63 ans, 18% à 64 ans, 2% à 65 ans, puis, enfin, 1% à 66 ans. A 67 ans, le retraité retrouverait son taux plein. Il est clair que la proposition patronale vise à obliger les salariés à ne pas liquider leur retraite avant 65 ans. Pour Philippe Pihet, le négociateur FO: "c'est inadmissible de négocier comme cela. Le Medef est en train de politiser la négociation pour des raisons exogènes aux problèmes des retraites complémentaires. Nous payons le bras de fer entre le gouvernement et le patronat sur le compte pénibilité et le Medef craint que l'avenir du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) soit remis en causes lors du congrès du Parti socialiste du 5 au 7 juin". Les syndicats reprochent au patronat de ne faire porter les efforts que sur les actuels retraités (durcissement des règles sur les pensions de réversion) et les futurs retraités avec une entrée en vigueur des abattements en 2017 pour les générations nées à compter de 1957. Les syndicats veulent mettre la hausse des cotisations sur la table. Ils demandent qu'une hausse des cotisations soit également mise sur la table afin que les nécessaires efforts soient mieux répartis entre entreprises, salariés et retraités. Or, à ce stade, le Medef ne veut pas entendre parler d'une telle hausse. "Au total, tout compris, les entreprises perçoivent 135 milliards d'euros d'aides publiques, d'après les données de **France Stratégie**, explique Philippe Pihet. Or, une hausse des cotisations représenterait au pire un surcoût pour les entreprises de 1,5 milliard d'euros". Quant aux abattements, les syndicats se montrent sceptiques. Si la CFDT était prête à en discuter, il n'en est plus question tant que le Medef proposera de tels niveaux de baisse des pensions. Pour FO, en outre, ce projet d'abattement n'a pas lieu d'être actuellement. Il faudrait davantage attendre 2018 pour en parler. C'est en effet cette année là que la convention instituant l'Association pour la gestion du fonds de financement (AGFF) arrivera à son terme. Cette association avait été créée pour permettre aux salariés partant à la retraite avant 67 ans de pouvoir percevoir leur pension de retraite complémentaire sans décote jusqu'à cet âge. En effet, contrairement à la retraite "de base", pour les régimes Arrco et Agirc, la retraite à taux plein est toujours fixée à 67 ans et c'est seulement grâce à l'AGFF que les retraités plus jeunes perçoivent leur pension complémentaire à taux plein. La reconduction de l'AGFF va alors devenir un sacré enjeu. Si le Medef n'en veut plus, alors les abattements s'imposeront. Jean-Christophe Chanut



PAYS : France
PAGE(S) : 10
SURFACE : 7 %
PERIODICITE : Hebdomadaire

Lettre M - MPS [La]

► 26 mai 2015 - N°1381

REVUE DE PRESSE

LOCALIS Meccano départemental

Le site d'information dédié aux collectivités locales revient, le 17/5, sur les conséquences du redécoupage territorial et son impact sur les départements au regard de l'étude publiée par France Stratégie. Certains départements subissent en effet des « forces centrifuges qui les éloignent de leur région (...) Exemple en région Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon, où le Gard est fortement lié à la région Paca, et le Gers à la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes. »



Amazon : vers la fin de l'optimisation fiscale en Europe ?

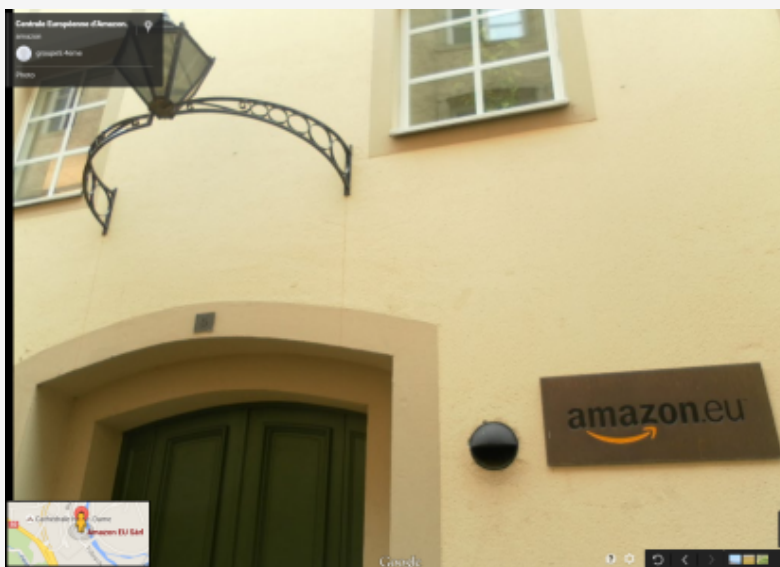
Terminé le fléchage des revenus vers le Luxembourg ! Amazon déclare déjà tous ses revenus au Royaume-Uni, en Allemagne, en Espagne et en Italie, et le fera prochainement en France. Une « révolution » qui n'en est en fait pas vraiment une...

Dans une dépêche AFP communiquée dimanche, Amazon indique qu'il est en pleine réorganisation... fiscale. En effet, le géant du e-commerce crée des branches nationales dans les pays où il exerce, et qui seront donc redevables de leurs ventes. Il indique qu'il déclare déjà ses revenus au Royaume-Uni, en Allemagne, en Espagne et en Italie. C'est-à-dire qu'il paye ses impôts localement dans ces pays. Et ce sera bientôt le cas en France affirme-t-il.



C'est un changement énorme et une première pierre à l'édifice de ceux qui se battent pour un meilleur équilibre fiscal. Depuis plusieurs années, les pays de l'Union Européenne tentent de mettre fin à l'optimisation fiscale, pratiquée par de nombreuses grandes entreprises américaines. Mais le combat est compliqué face aux difficultés d'harmonisation fiscale entre pays de l'UE. La bataille peine à avancer concrètement face à ces géants dont les sièges sociaux se trouvent souvent au Luxembourg ou en Irlande, parfois même aux Pays-Bas.

C'est pourquoi l'annonce d'Amazon est une révolution, notamment au moment où Bruxelles examine de plus en plus en détails les pratiques fiscales de ces entreprises. Dans le cas du géant du e-commerce, tous les revenus convergeaient précédemment au Luxembourg : il payait alors la TVA sur les biens physiques dans les différents pays mais l'impôt sur les sociétés était versé au Luxembourg.



Amazon... au Luxembourg.

Régularisation : vraiment une bonne nouvelle ?

Sur le papier, il est vrai que l'annonce a de quoi ravir. Tout d'abord car les autres entreprises

américaines qui pratiquent l'optimisation fiscale (Apple, Microsoft, etc.) pourraient également revoir leurs stratégies. En décembre dernier, le Royaume-Uni avait par exemple dévoilé une taxe sur les revenus des entreprises applicables lorsqu'il est avéré que lesdites sociétés pratiquent l'optimisation fiscale, c'est-à-dire dérogent au cadre légal de l'imposition. La loi visait en fait le fameux « double irlandais », une technique consistant à faire circuler les bénéfices générés dans un pays vers un autre à la fiscalité plus avantageuse.

Plus globalement, comme nous l'avons indiqué, Bruxelles s'active de plus en plus pour mettre fin à ces pratiques. En mars dernier, l'organisme de réflexion **France Stratégie** (placé auprès du Premier ministre français), rendait un rapport pour lutter contre l'optimisation fiscale des géants du Net. Plusieurs nouvelles taxes étaient alors envisagées (sans nouvelle à ce jour, ndlr). Les initiatives se multiplient donc.

Mais Amazon est peut-être celui qui a le plus intérêt à réorganiser sa stratégie fiscale. D'une part, le fisc français lui colle aux basques : il lui réclamait 252 millions de dollars en 2012. De plus, son comportement agace les parlementaires français qui votaient en 2014 une loi dite « anti-Amazon », qui interdisait de cumuler gratuité des frais de port et remise de 5% pour les vendeurs de livres en ligne.

De plus, il faut rappeler les résultats d'Amazon : en 2014, il a réalisé un chiffre d'affaires de 89 milliards de dollars, pour une perte de 241 millions de dollars. Mais il n'a jamais communiqué sur ses revenus pays par pays : la filiale française pourrait être déficitaire. Cette annonce de réorganisation pourrait donc être plus un coup de communication qu'autre chose. Car Amazon vit aussi au gré des différentes subventions attribuées localement, comme en France lorsqu'il ouvre des entrepôts logistiques par exemple.

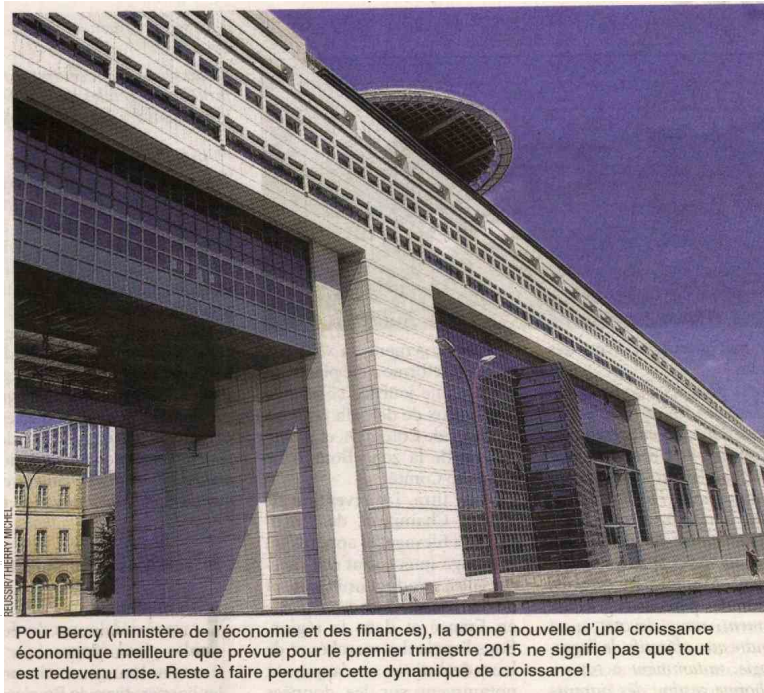
ECONOMIE À mai 2015, l'économie française se porte certes mieux. Pour autant, peu de choses semblent acquises et les incertitudes demeurent nombreuses sur la pérennité de cette reprise.

La croissance de retour en France ? Oui mais...

« France : la reprise enfin ! » écrivait l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) mi-avril. « Drôle de reprise » soulignaient les analystes de BNP-Paribas fin mars. Il est bien vrai que la croissance économique de l'Hexagone, si elle existe bel et bien aujourd'hui, pose un certain nombre de questions.

Bonne surprise

Après tout, il n'y a pas de raison de bouder : longtemps annoncée à + 0,2 % seulement puis attendue à + 0,4 % à la veille de la publication de l'indicateur concerné, la croissance économique du premier trimestre s'est finalement établie, en France, à + 0,6 %. C'est aussi à comparer à une stabilité totale au quatrième trimestre de 2014 et à + 0,2 % pour l'ensemble de l'année dernière. Une nouvelle d'autant plus positive que certains grands organismes internationaux de conjoncture économique ont révisé à la hausse le potentiel de croissance du PIB hexagonal pour l'ensemble de l'année 2015. Au premier rang, on retrouve notamment la Commission européenne, si critique pour la France par ailleurs lorsqu'il s'agit d'analyser les réformes structurelles insuffisantes entreprises par le pays pour relancer son économie : début mai, Bruxelles prévoyait un + 1,1 % de croissance pour la France en 2015 et + 1,7 % en 2016. Mieux que Bercy ! Mais comme tout chiffre statistique, il convient de regarder comment s'est constituée ce début de reprise. L'Insee montre bien que le moteur de la croissance reste avant tout, et comme depuis très longtemps en France, la



Pour Bercy (ministère de l'économie et des finances), la bonne nouvelle d'une croissance économique meilleure que prévue pour le premier trimestre 2015 ne signifie pas que tout est redevenu rose. Reste à faire perdurer cette dynamique de croissance !

consommation des ménages, qui « accélère fortement » en ce début d'année. Même si cette dernière avait eu tendance à s'essouffler en 2014, elle reste le fer de lance de l'économie. Mais attention, l'alimentaire reste le parent pauvre de ce dynamisme et c'est plutôt les postes de l'énergie, des biens fabriqués (automobiles notamment) et même des

services qui tirent la consommation des ménages. En revanche, l'investissement et le solde commercial restent en territoire négatif. Les « exportations ralentissent alors que les importations accélèrent » écrit l'Insee. Ce manque de reconquête de parts de marché à l'exportation inquiète même sérieusement certains observateurs spécialisés.

Dépendance

Ce qui chagrine le plus les économistes, c'est que cette reprise ne se fait pas à partir de paramètres que la France maîtrise. Si il existe un mieux dans le pays, c'est parce que le prix du pétrole baisse, parce que l'euro baisse en raison de l'action monétaire de l'Union européenne et parce que les taux d'intérêts n'ont jamais été aussi bas. Autant de critères sur lesquels le pays n'a pas ou très peu prise. C'est ce que Hélène Baudchon, responsable des études économiques France, Belgique, Luxembourg chez BNP Paribas appelle une reprise qui « reste caractérisée par son manque d'allant ». Autrement dit, pour peu que l'une de ces composantes bouge à la hausse, et c'est le fragile redémarrage de l'économie nationale qui peut être mis en danger.

Certains s'interrogent déjà sur les variations de prix du pétrole. Très bas depuis quelque temps, ils contribuent largement à l'embellie actuelle. Mais ils ont eu tendance à remonter sensiblement en ce mois d'avril (+ 6,5 % par tonne pour le pétrole Brent origininaire de la Mer du Nord). Encore à 56 dollars le baril fin mars (pour

CROISSANCE ET QUALITE

■ C'est une vaste consultation qui s'est terminée le 22 mai et qui avait été lancée par France Stratégie et le Conseil économique, social et environnemental auprès des citoyens. Elle vise à apporter des éléments de réponse aux interrogations devenues récurrentes sur ce que mesure réellement la croissance économique (le PIB) avec son mode de calcul actuel. Chacun voit bien que l'on annonce souvent de la croissance quand le ménage de référence n'en voit pas l'ombre de la coulure. D'où l'idée d'ajouter à l'indice actuel des indicateurs dits qualitatifs pour mieux cerner ce sacrosaint indicateur économique.

une moyenne de 59,4 sur le mois d'avril), le Brent a atteint tout récemment 66 dollars. Certes, les organismes spécialisés dans l'étude du pétrole restent sur leur position d'un prix du pétrole relativement bas sur le long terme mais les soubresauts conjoncturels pourraient perturber les reprises économiques à la française qui ont besoin d'un cours bas pour exister. À surveiller donc et surtout, il faudra arriver à savoir à partir de quel niveau de cours le pétrole devient un « danger » pour le PIB national.

Reprise

Le mot est aujourd'hui prononcé mais attention, il est invariablement accompagné du mot fragile ou de conditions pour parler de la croissance économique française.

Indicateurs

La production industrielle, un secteur important pour la croissance économique, a connu une embellie au premier trimestre mais a tendance à s'essouffler et cela peut paraître comme l'une des fragilités chroniques de l'économie dans son ensemble. Côté indices des prix, on relève une stabilité des prix des produits de grande consommation dans la grande distribution pour le mois d'avril 2015, en particulier pour la grande distribution alimentaire. Sur un an, les prix sont même en retrait de 1,2 % pour le secteur grande distribution. Pour ce qui est des prix à la consommation, l'indicateur de l'Insee montre une légère hausse de 0,1 % pour le mois d'avril (même mouvement sur un an). Les prix des produits alimentaires ont été stables entre mars et avril de cette année. Sur un an, on enregistre une hausse de 0,3 % de l'alimentation en général avec une poussée pour les produits frais (+ 6,2 %). Dernier indicateur, celui des prix agricoles à la production : ils ont progressé de 0,4 % en mars par rapport à février. Sur un an, ces mêmes prix à la production ont baissé de 6,7 %.

THIERRY MICHEL

FOCUS

Scénario pour 2016

Si les grandes tendances de 2015 sont désormais connues - une reprise certaine mais fragile pouvant être remise en cause à tout moment par un événement non prévu - les premières ébauches de scénario pour 2016 commencent à poindre. Pour l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), « le choc négatif de la consolidation budgétaire » a tendance à s'atténuer avec le temps qui passe : encore effectif en 2015, il devrait se réduire à quasiment rien en 2016 et donc, dans un scénario où prix du pétrole, dépréciation de l'euro et taux d'intérêt bas se prolonge, une vraie dynamique de reprise est possible. Avec un amorçage dès cette année grâce aux ménages, cette reprise devrait s'accroître l'an prochain avec une

amélioration des exportations et des investissements des entreprises (+ 4 % en 2016). Du coup, on commence à pouvoir entrevoir un début d'amélioration sur le front de l'emploi (en partie grâce au plein effet des politiques des emplois aidés mises en place depuis un an). Pour l'OFCE, le taux de chômage, de 10 % en 2014, pourrait passer sous cette barre en 2015 (9,8 % de la population) et atteindre 9,5 % en 2016. BNP Paribas est moins optimiste et estime un taux de chômage encore à 10,4 % en 2015 et en dessous de 10 % (9,8 %) plutôt en 2016. Côté PIB, l'OFCE penche pour une croissance de + 1,4 % en 2015 et de + 2,1 % en 2016. Si l'inflation devrait être quasi nulle pour l'année en cours, on pourrait atteindre quasiment 1 % (0,6 %) en 2016. À suivre... T. M.



Le Gard est tourné vers Paca et le Vaucluse, mais...

Des experts auprès du Premier ministre préfèrent prendre le risque de voir si la greffe Midi-Pyrénées prendra un jour.

Dans une analyse de la réforme territoriale, [France stratégie](#) reconnaît que le Gard est tourné vers la région

Provence-Alpes-Côte-d'Azur et plus particulièrement le Vaucluse. Pour autant, l'organisme de réflexion, d'expertise et de concertation placé auprès du Premier ministre n'est pas prêt à préconiser un rattachement à Paca et préfère prendre le risque de voir si la greffe prendra un jour.

[France stratégie](#) a étudié plus particulièrement les déplacements domicile-travail, et l'origine des actionnaires des entreprises. Ces deux facteurs mettent en évidence le fait que certains départements ont des liens économiques ou financiers plus forts avec une région autre que celle à laquelle ils appartiennent administrativement.

Le Gard notamment « *témoigne de liens d'actionnariat forts avec la région Paca* », constatent les experts de [France stratégie](#) qui, dans le même temps « *expliquent que la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur est une*

région cohérente dont les départements ne subissent pas de forces centrifuges, à l'exception du Vaucluse très lié au Gard ».

Une analyse plus fine démontre que c'est en réalité « *le Gard qui est plus lié à la région Paca que le Vaucluse à la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées* ». Conséquence, [France stratégie](#) estime que les forces centrifuges pour les déplacements domicile-travail et les liens d'actionnariat justifieraient un rapprochement du Gard à la Provence.

« *Pour autant, ces réaffectations créeraient de nouvelles forces centrifuges* », conclut l'étude. D'où de nouvelles réaffectations à enclencher et ce, jusqu'à ce qu'il y ait convergence vers un état dans lequel ne subsiste aucune force centrifuge. Tant que l'on maintient inchangé le nombre de régions, un tel processus n'aboutit pas : les réaffectations créant de nouvelles forces centrifuges à chaque étape.

Les Gardois vont essayer les plâtres
Et de conclure «

qu'il n'existe pas une seule carte optimale des régions de France du point de vue des critères de cohérence intrarégionale, mais bien plusieurs options. Évidemment, de nouvelles dynamiques vont s'installer au sein des régions, et il sera intéressant d'observer dans quelques années, si elles auront renforcé les cohérences économiques régionales ».

D'ici là, les Gardois apprécieront de voir le peu de cas que l'on fait de la cohérence économique de leur territoire. Ils pourront toutefois se consoler en se rappelant qu'ils auront servi de cobayes grandeur nature pour la réforme territoriale du gouvernement.

Détail de l'étude sur [www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr). ■

ALERTER

► L'UFC-Que Choisir appelle à une révision générale des règles qui entourent la gestion et le fonctionnement des TER.



TRAINS RÉGIONAUX

Des dérives inquiétantes

ARNAUD DE BLAUWE AVEC MATHIEU ESCOT

Pour les trains express régionaux (TER) et les trains qui circulent en Île-de-France (Transilien et RER), une révision s'impose ! C'est la conclusion de l'étude menée par l'UFC-Que Choisir. La situation de l'Île-de-France étant un peu particulière (voir encadré, p. 55), l'analyse se concentre sur les TER. Empruntés chaque jour par un million de passagers, ils sont depuis 2002 gérés et financés par les conseils régionaux,

L'ouverture à la concurrence des TER pourrait être bénéfique

la SNCF assurant le service. Une réforme qui s'est traduite par une hausse de la fréquentation de 49 %, même si celle-ci a un peu marqué le pas ces deux dernières années. Toutefois,

ce succès ne doit pas masquer des dérives pré-occupantes en matière de financement et de coût d'exploitation, mais aussi de régularité du service.

Coûts d'exploitation exponentiels

Hors Île-de-France, le coût annuel des trains régionaux s'est élevé à 5,1 milliards d'euros en 2013. Sur ce total, 3,8 milliards ont été engloutis par les frais d'exploitation. Une dépense couverte à 28 % par les usagers *via* leurs billets et leurs abonnements. Le reste étant assumé par une dotation de l'État et les subventions des conseils régionaux. Ces frais d'exploitation ont explosé en dix ans : + 87 %. Le coût kilométrique, quant à lui, est passé de 14,60 € à 22,70 € (+ 45 %). Certes, sur la même

période, le nombre de trains mis en circulation a augmenté. Mais cet accroissement a été bien moins rapide que l'envolée des coûts d'exploitation. Et la SNCF a pu profiter d'économies d'échelle, plus de TER sur les rails ne se traduisant pas toujours par une hausse des dépenses « fixes ». L'envolée est d'autant plus critiquable que l'entreprise ferroviaire a bénéficié des investissements colossaux des régions. En 2013, elles ont déboursé 564 millions d'euros (7,33 milliards d'euros depuis 2002) pour renouveler le matériel roulant. Plus récents, les TER sont ainsi moins chers à exploiter (moins gourmands en énergie, moins de maintenance...).

Pour revenir à une situation plus raisonnable, l'UFC-Que Choisir préconise d'autoriser sans délai les régions volontaires à expérimenter la mise en concurrence des TER, exigée par l'Europe à partir de décembre 2019 (QC n° 534). Face à une SNCF en situation de monopole, deux thèses s'affrontent. Certains juristes estiment que les conseils régionaux pourraient déjà lancer des appels d'offres auprès d'opérateurs privés. D'autres affirment qu'en l'état actuel du droit (Loi d'orientation des transports intérieurs de 1982), cette voie ne peut pas être empruntée.

Gestion opaque de la SNCF

En attendant, faute de « challengers », la SNCF n'est pas incitée à maîtriser ses coûts, comme l'indique – entre autres – l'évolution de sa masse salariale. De 2003 à 2013, elle a crû de 16 %, alors que le nombre d'agents a baissé de 14 %. Sur cette même période, la rémunération moyenne a progressé annuellement de 3,87 % pour une inflation à 1,56 %... En Allemagne, l'ouverture à la concurrence a été bénéfique. Les opérateurs privés gèrent 25 % des trains régionaux. Et les coûts d'exploitation y sont un tiers moindre qu'en France ! Dans une étude de 2011, le Centre d'analyse stratégique (organisme rattaché au Premier ministre et devenu depuis *France Stratégie*) estimait que la libéralisation des TER pouvait faire gagner 20 % (horizon 2030) sur les coûts d'exploitation.



F. MAIGROT/REA

Dans ce schéma, la SNCF serait tenue à plus de transparence sur ses comptes. Même s'il y a du mieux, de nombreuses régions lui reprochent de faire de la rétention d'information lorsqu'il s'agit de fixer le montant des redevances qu'elles doivent lui verser pour faire rouler les trains. Ainsi, les comptes par ligne ne sont pas encore systématiques. Dans certains conseils régionaux, les interlocuteurs de la société nationale doivent se contenter de comptes agrégés par région. Pas l'idéal pour se rapprocher du « juste prix »...

Taux de ponctualité biaisé

En 2014, d'après la SNCF, 89,5% des TER sont arrivés à l'heure, c'est-à-dire avec un retard de moins de cinq minutes révolues sur l'horaire prévu (90,4% en 2004). Un « score » qui ne peut satisfaire les

usagers réguliers⁽¹⁾. D'autant que certaines régions (Lorraine et Nord-Pas-de-Calais) refusent de communiquer sur le sujet. Et pendant que Provence-Alpes-Côte d'Azur ferme la marche en annonçant 77,3% des TER à l'heure, l'Alsace rafle la première place avec un taux de 95,2%. Globalement, comparée à ses voisins européens, la France se situe dans le wagon de queue pour la ponctualité de ses trains régionaux.

Reste que toutes ces statistiques sont biaisées. Adopté partout en Europe (sauf en Suisse où il est de 3 minutes), le seuil de 5 minutes paraît un peu élevé au regard des temps de parcours effectifs. De plus, le taux de ponctualité ne comptabilise qu'une partie des trains annulés. L'an dernier, 2,2% des TER l'ont « officiellement » été. Mais comme le montre le bilan dressé par l'UFC-Que Choisir à partir de plusieurs données (SNCF et régions; palmarès annuel des revues spécialisées *La Vie du rail* et *Ville, rail et transports*), ce taux n'intègre pas les trains « déprogrammés ». Entrent dans cette catégorie, ceux supprimés la veille de leur circulation avant 16 h (au plus tard). Habile, car le phénomène n'est pas marginal. Illustration avec la grève de juin 2014. La SNCF a annoncé que ce mois-là 93,1% des TER prévus ont circulé. En considérant les trains déprogrammés faute de conducteurs, on descend à 68%! Dans ses évaluations, la SNCF mélange aussi train circulant en période de pointe et en période creuse, une façon d'augmenter ses scores. Illustration avec le bilan dressé par un collectif de voyageurs de la ligne Paris-Beauvais (60): entre octobre 2014 et mars 2015, le taux de régularité communiqué par la SNCF était de 88,8% mais selon le collectif, il tombait à 80,2% pour les jours ouvrés et à 77,1% pour les seuls trains de pointe.

ÎLE-DE-FRANCE RECOURS DE L'UFC-QUE CHOISIR



Sous l'égide du Stif (Syndicat des transports franciliens, émanation de la région), les trains de proximité en Île-de-France (3,3 millions de passagers/jour, 5,1 milliards d'euros de coût/an) sont exploités par deux opérateurs. La SNCF gère le réseau Transilien et les RER C, D, E. Elle partage l'exploitation des RER A et B avec la RATP. En 2014, le taux « officiel » de ponctualité a été de 88,5% avec des disparités selon les lignes (95,2% sur la H, 84,8% sur la A). L'UFC-Que Choisir

a mis en demeure le Stif (recours administratif préalable) de modifier la convention (l'actuelle arrive à échéance fin 2015) la liant aux opérateurs afin que soient instaurés: **des mécanismes incitatifs et contraignants** visant à améliorer la qualité du service, les critères actuels étant déconnectés du ressenti des usagers; **une protection minimale de l'utilisateur** en cas de situation inacceptable (par exemple, incidents d'exploitation à répétition).

Prendre en compte le vécu des usagers

L'UFC-Que Choisir demande à ce que les règles de calcul de la régularité des TER soient revues pour donner des résultats qui reflètent le vécu des usagers. Elle réclame en parallèle la création d'un système qui module le prix des abonnements en fonction du niveau de service réellement offert. Pour l'UFC-Que Choisir, il est aussi impératif de modifier les dispositifs de bonus/malus. Négociés région par région avec la SNCF, ils prévoient une part de rémunération variable liée au respect ou non de divers critères qualitatifs objectifs. Il faudrait que ces derniers répondent vraiment à toutes les attentes du public et que les montants soient rehaussés. En moyenne, entre 2010 et 2012, 68% des régions ont versé un bonus à la SNCF pour un montant moyen annuel de 258 000 €. Mais lorsqu'il y a eu un malus (32% des régions), il n'était que de 130 000 €! ♦

(1) Selon une enquête publiée en mars 2015 par Que Choisir (n° 534), 50% des usagers des TER se disaient satisfaits.

ALERTE
TRAINS RÉGIONAUX

APPLICATION

Ensemble contre les retards

Face à la régularité défailante des TER, Transiliens et RER, l'UFC-Que Choisir se mobilise. Elle propose aux usagers de ces trains de charger sur leur smartphone l'application gratuite Anti Retards. Grâce à elle, ils pourront nous signaler les retards qu'ils subissent. Toutes les données seront analysées et, à l'automne prochain, elles permettront à l'UFC-Que Choisir de dresser le « vrai » constat de la ponctualité des TER, loin des chiffres officiels flatteurs (voir article)!

► **Chargez l'application Anti Retards:**



► **Sur url.quechoisir.org/train537, vous pouvez également charger l'application Anti Retards, signer notre pétition « Payons en fonction de la qualité » ou faire part de votre expérience sur notre forum ou notre page Facebook dédiés.**



Présentation du projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi en séance

26 mai 2015

← Partager :



Discours de François REBSAMEN
Mardi 26 Mai 2015 – Assemblée nationale

Monsieur le président,
Madame la ministre,
Madame la présidente de la Commission des Affaires sociales,
Madame, la rapporteure pour la Délégation aux Droits des Femmes, Sandrine Mazetier,
Monsieur le rapporteur pour la Commission des Affaires sociales, Christophe Sirugue,
Monsieur le rapporteur pour la Commission des Affaires culturelles, Jean-Patrick Gille,
Monsieur le rapporteur pour la Commission des Finances, Dominique Lefebvre,
Mesdames et messieurs les députés,

Je voudrais tout d'abord remercier les rapporteurs et tous les membres de leurs Commissions et Délégation. Leurs travaux ont été constructifs, et je ne doute pas qu'ils le seront tout autant en séance.

Le projet de loi que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui s'inscrit dans la continuité des grandes lois sociales que portent les gouvernements de gauche depuis plus de trente ans.

- Dans la lignée des lois Auroux, tout d'abord.

Ces lois ont inventé les formes actuelles du dialogue social en entreprise et ont prouvé leurs forces et leur justesse. A regarder les débats qui avaient animé cette assemblée à l'époque, je ne peux que constater le chemin que nous avons parcouru. Je veux d'ailleurs remercier Jean Auroux qui a bien voulu partager avec moi son expérience et la mémoire de ces débats.

En trente ans, notre économie, nos entreprises, les formes mêmes du dialogue social ont cependant et heureusement évolué. Ce sont ces évolutions que nous devons aujourd'hui prendre en compte, tout en conservant sa vitalité au principe de citoyenneté dans l'entreprise et de participation des salariés.

- Ce projet de loi s'inscrit également dans la lignée des lois sociales portées par ce gouvernement.

Depuis 2012, le pays avance, se transforme, et à ces transformations correspond une seule et même méthode : le dialogue social.

Mesurons le chemin qu'elle nous a permis de parcourir : généralisation de la complémentaire santé, progrès de la portabilité et de la sécurisation des parcours professionnels, refonte de la formation professionnelle, nouvelles solutions d'anticipation et de gestion des difficultés des entreprises, présence des salariés dans le CA des grandes entreprises, réforme du financement du paritarisme et de la représentativité des organisations patronales : voilà les avancées concrètes qu'ont portées, ensemble, le gouvernement avec Michel Sapin notamment et les partenaires sociaux.

Ce qui se joue derrière ces lois, c'est la modernisation de notre société et de notre économie. C'est l'amélioration de leur fonctionnement et de leur capacité à s'adapter aux changements de fond qui touchent notre pays.

Pour répondre à cet objectif, le projet de loi prévoit de rénover profondément le dialogue social

dans l'entreprise. L'enjeu est d'en faire un levier de performance économique et sociale et mieux répondre aux préoccupations des salariés. Il valorise également l'engagement des 600.000 élus ou représentants syndicaux qui le font vivre au quotidien et assurera, pour la première fois, une place renforcée des femmes parmi ces élus.

Il renforce la lutte contre le chômage, avec une AFPA rénovée et de nouvelles dispositions favorisant la formation des demandeurs d'emploi de longue durée.

Ce projet de loi s'adresse également aux millions de travailleurs modestes, qui verront leur pouvoir d'achat renforcé, et leur activité encouragée grâce à l'instauration de la prime d'activité. Je veux remercier la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, Marisol Touraine qui porte avec moi la création de la prime d'activité. Elle s'adressera à vous dans quelques instants.

Plus globalement, il trace la perspective d'une nouvelle sécurisation des parcours professionnels avec la création du compte personnel d'activité voulue par le président de la République.

Enfin, il donne de la visibilité aux intermittents du spectacle puisqu'il inscrit dans le code du travail la spécificité de leurs règles d'assurance chômage et donne un rôle plus important aux représentants de la profession dans leur négociation. Je veux remercier la ministre de la Culture et de la Communication Fleur Pellerin avec laquelle j'ai élaboré ce volet de la loi.

La première partie du projet de loi vient à la suite de la négociation interprofessionnelle sur l'efficacité et la qualité du dialogue social que j'ai proposée aux partenaires sociaux en juillet dernier. C'est une méthode qui a fait ses preuves et est la marque du quinquennat : les trois grandes conférences sociales et les cinq accords nationaux interprofessionnels signés depuis 2012 sont là pour en témoigner.

Bien que les négociations sur le dialogue social n'aient pas abouti, toutes les organisations ont négocié jusqu'au bout avec de réelles avancées et nous avons été près d'un accord. Aussi, le gouvernement a repris la main, avec le souci de trouver un nouveau point d'équilibre, plus proche des orientations que j'avais fixées en juillet dernier.

J'ai consulté les représentants des organisations patronales et syndicales tout au long du processus d'écriture de la loi et l'accueil qu'il a reçu montre que les points de vue des uns et des autres ont été écoutés. Le projet de réforme du dialogue social repose ainsi sur un équilibre construit avec les partenaires sociaux ; je serai attentif à ce qu'il puisse le conserver tout en étant ouvert aux propositions que vous ferez comme je l'ai été au cours des échanges fructueux que nous avons eus en commission des affaires sociales.

Ce projet de loi se fonde sur une conviction qui dépasse largement les clivages partisans : les salariés et les entreprises de notre pays ont tout à gagner à un dialogue social de meilleure qualité.

Le dialogue social est une réalité, et il a aujourd'hui un rôle clef dans le fonctionnement de notre économie. Les 36 000 accords signés chaque année dans les entreprises sont le signe de sa vitalité, il en est de même des accords de branche. Pour autant, nous savons tous la crise de légitimité qui touche les institutions et celles du dialogue social ne sont pas épargnées.

Voilà pourquoi il nous faut agir. - Agir pour renforcer la légitimité des instances représentatives du personnel dans l'entreprise.

- Agir, aussi, pour rendre le dialogue social plus performant, en répondant à deux exigences : une exigence démocratique et une exigence d'efficacité.

L'exigence démocratique, tout d'abord.

La participation des salariés est un principe inscrit dans notre constitution. Il l'est, parce qu'il est juste que les salariés soient associés, par l'intermédiaire de leurs représentants, aux décisions qui touchent à leurs conditions de travail, à leur pouvoir d'achat, à leur formation et à leur emploi. Il est juste qu'ils participent aux choix stratégiques qui déterminent leur vie dans l'entreprise et leur avenir.

Mais un dialogue social plus performant, c'est aussi répondre à une exigence d'efficacité :

D'efficacité sociale : des relations apaisées et plus confiantes dans l'entreprise, c'est la garantie d'une meilleure qualité de vie au travail. Un dialogue social plus performant, c'est aussi l'assurance que les fruits de la croissance seront mieux partagés, et que des solutions justes seront trouvées quand l'entreprise est en difficulté. Etre mieux associés à la vie de leurs entreprises, voilà ce qu'attendent légitimement nos concitoyens. Nos principes démocratiques ne s'arrêtent pas aux portes des entreprises.

Un dialogue social plus performant, c'est aussi un facteur d'efficacité économique. Il n'y a pas que le coût du travail et le capital qui font la compétitivité d'une entreprise. Sa capacité à innover, à améliorer la qualité de ses produits, à répondre aux attentes de ses clients représente un avantage stratégique. Pour cela, il faut que l'entreprise soit un lieu de coopération et que l'engagement soit collectif. Il faut aussi investir dans les compétences, privilégier le long-terme. C'est la clef d'un climat social apaisé et d'une motivation plus forte des salariés. Il faut que les salariés puissent être entendus et qu'ils puissent participer aux débats qui déterminent les orientations stratégiques des entreprises.

C'est une absurdité d'opposer dialogue social et performance économique : l'un et l'autre sont complémentaires.

Et c'est cette vision conciliant à la fois l'exigence démocratique et l'exigence d'efficacité, qui indique à mon sens la voie du progrès social, et qui renforcera la démocratie sociale dans notre pays.

Le projet de loi propose ainsi de concrétiser quatre objectifs :

1. Le premier est de faire en sorte que l'ensemble des salariés de notre pays soient représentés

Peut-on accepter une situation où le dialogue social exclut une très grande partie des salariés se trouvant dans les petites et moyennes entreprises ? La réponse est non.

Aujourd'hui, seuls les salariés des TPE de quelques secteurs (par exemple, l'artisanat, l'agriculture) bénéficient d'une représentation syndicale. J'ai souhaité que tous les salariés de notre pays soient représentés par des moyens qui tiennent compte des particularités des entreprises de petites tailles.

Ce texte offre à 4,6 millions de salariés des TPE une représentation de qualité.

Quelle forme prendra-t-elle ? Elle se fera grâce à des commissions paritaires régionales, composées à la fois d'employés et d'employeurs issus des TPE. Ces commissions seront des lieux de dialogue et de conseils. Ce sera une grande avancée et une première en Europe !

La Commission des affaires sociales a souhaité attribuer aux commissions paritaires régionales deux prérogatives supplémentaires :

- un rôle de médiation en cas de conflit entre salariés et employeurs, lorsque les deux parties le souhaitent,
- et un rôle de proposition en matière d'activités sociales et culturelles.

Ces nouvelles missions sont fidèles à l'esprit des commissions en en faisant des lieux de dialogue, utiles aux TPE et à leurs salariés. Des précédents existent dans l'artisanat, y compris pour ces deux missions. Pourquoi ce qui a fonctionné pour des milliers d'entreprises artisanales ne pourrait pas être étendu à toutes les TPE ? Il faut donc raison garder en ce domaine et ne pas attiser les craintes. C'est une avancée sociale importante, qui s'appuie sur des expériences concrètes et réussies.

2. Le deuxième objectif, c'est de renforcer la démocratie sociale en rendant plus vivant, plus performant, plus efficace le dialogue social dans l'entreprise.

Lors de mes entretiens avec les représentants des salariés et des employeurs, nous avons partagé un constat : celui d'un trop grand formalisme des obligations de consulter et de négocier.

Peut-on accepter que le formalisme prenne le pas sur le stratégique ?

Non. Il faut faire en sorte que toutes les conditions soient réunies pour que les salariés puissent faire entendre leurs voix et peser sur les orientations prises par l'entreprise. C'est pourquoi le

texte prévoit de passer de dix-sept obligations d'information et de consultation à trois consultations annuelles :

- la première portera sur les orientations stratégiques et leurs conséquences,
- la seconde sur la situation économique et financière,
- la troisième sur la situation sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi.

Les douze obligations de négociations seront quant à elles regroupées en trois blocs cohérents :

- le premier portera sur la rémunération, le temps de travail et la répartition de la valeur ajoutée,
- le deuxième sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail,
- le troisième sur la gestion des emplois et des compétences.

Le dialogue social aura ainsi plus de sens. Mieux vaut des réunions moins nombreuses et centrées sur les enjeux stratégiques de l'entreprise qu'un enchaînement de réunions masquant les questions clés de l'avenir de l'entreprise et de ses emplois.

3. Le troisième objectif, c'est que les institutions représentatives du personnel soient adaptées à la taille des entreprises.

Chacune des instances qui existent aujourd'hui a sa raison d'être. Et je sais que les partenaires sociaux y sont attachés. C'est pourquoi ces instances sont toutes maintenues, de même que leurs compétences et leurs missions.

Le principe est de définir un fonctionnement plus simple et mieux adapté à la spécificité des entreprises, particulièrement celles de petites tailles.

Pour cela, le projet de loi prévoit :

- D'étendre la possibilité de mettre en place une délégation unique du personnel aux entreprises jusqu'à 300 salariés. Cette DUP comprendra aussi le CHSCT. Là encore, nous nous appuyons sur ce qui a bien fonctionné. La DUP existe depuis 20 ans dans les entreprises de moins de 200 salariés, elle a été choisie par 60 % des employeurs et je n'ai, au cours de mes concertations, entendu personne m'en dresser un bilan négatif. Nous nous sommes même aperçus que passé le seuil des 200 salariés, de nombreuses entreprises et élus du personnel avaient conservé la DUP. J'ai souhaité donc encourager cette dynamique en passant le seuil de 200 à 300 salariés et y regrouper le CHSCT. Une seule instance, lisible pour les salariés et plus adaptée au fonctionnement des PME.

- Le projet prévoit également de donner la possibilité de regrouper tout ou une partie des IRP pour les entreprises de plus de 300 salariés. Cela ne pourra se faire que par accord majoritaire, c'est à dire, un accord conclu par les syndicats qui ont obtenu 50% des voix aux élections professionnelles. Cette mesure responsabilise les acteurs du dialogue social et tire la conséquence de la légitimité démocratique que la représentativité leur a donné : ils définiront eux-mêmes les règles des instances, leur périmètre, les moyens des représentants. Ma conviction profonde, c'est que ce sont les partenaires sociaux dans l'entreprise qui sont les mieux placés pour définir les règles du jeu dans le cadre fixé par la loi

J'ai pu entendre certaines craintes concernant la disparition du CHSCT. Il est au contraire valorisé et renforcé dans le projet de loi :

- Toutes ses prérogatives sont conservées au sein de la DUP.

- Dans le cadre des institutions regroupées par accord majoritaire pour les entreprises de plus de 300 salariés, une commission spécifique portant sur les sujets d'hygiène, de santé et de conditions de travail sera instituée. Et je ne doute pas que les organisations majoritaires auront à cœur, si elles signent un accord, de renforcer le dialogue autour des conditions de travail et de la sécurité des salariés.

- Enfin, le gouvernement réalise une nouvelle avancée : tous les salariés d'un établissement appartenant à une entreprise de plus de 50 salariés seront couverts par un CHSCT, ce qui n'était pas le cas aujourd'hui.

4. Le quatrième objectif est de reconnaître, valoriser et favoriser l'engagement de ceux qui font vivre le dialogue social dans l'entreprise.

Il s'agit d'apporter une réponse concrète aux salariés qui exercent des mandats lourds, ceux qui passent une grande partie de leur temps de travail dans des fonctions électives ou syndicales. L'engagement de certains au service des autres ne doit pas être un frein à leur carrière. Au contraire, cet engagement doit être reconnu, favorisé et valorisé ; les salariés ne doivent pas être pénalisés par le fait qu'ils sont moins présents à leur poste de travail.

C'est pourquoi, pour les élus ayant des mandats nécessitant un engagement horaire important, le projet de loi prévoit un mécanisme qui garantit une progression salariale identique à leurs collègues. Ce n'est ni un privilège qui leur est octroyé, ni la suspicion d'une discrimination massive par les employeurs. Simplement, comme ils sont peu présents à leur poste de travail, leur supérieur leur accorde moins souvent des augmentations individuelles. Et je ne parle pas des cas de discrimination manifeste. Nous réparons une injustice.

A l'issue de leurs mandats, après 4, 8 ou 12 ans passés essentiellement au service des autres, il est normal que l'entretien professionnel soit renforcé pour les accompagner dans leur évolution professionnelle.

Et pour les centaines de milliers de salariés qui exercent un mandat, le projet de loi prévoit un entretien de prise de fonction qui permettra de mieux articuler temps professionnel et temps consacré à l'exercice du mandat. Il instaure aussi un nouveau système de certification des compétences acquises dans l'exercice de ces fonctions. Oui, porter un mandat et participer à la prise de décision permet d'acquérir de compétences professionnelles. Les élus que vous êtes, que nous sommes, sont bien placés pour le savoir.

Toutes ces mesures visent à favoriser l'engagement de chacun dans l'entreprise, car c'est en agissant concrètement sur les conditions d'exercice des mandats que l'on répondra aux besoins de ceux qui font vivre, au quotidien, le dialogue social, et que l'on suscitera des vocations parmi les jeunes générations de travailleurs.

Lutter contre les discriminations dans le monde du travail, c'est aussi agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

J'ai entendu les craintes qui se sont exprimées dans le débat public au sujet du rapport de situation comparée. Et je voudrais rappeler que notre texte ne faisait que s'inscrire dans la lignée de la loi de sécurisation de l'emploi, qui prévoyait l'intégration progressive des divers rapports à une base de données unique. A l'époque, cette mesure n'avait suscité aucune levée de bouclier.

Les amendements adoptés en commission des affaires sociales ont dissipé, je le souhaite, les malentendus, tant sur l'analyse de situation comparée que sur son rôle dans les consultations et négociations relatives à l'égalité femmes-hommes. Le cas échéant, nous aurons à cœur d'apporter les éclaircissements nécessaires au cours du débat. Je remercie tout particulièrement le rapporteur Christophe Sirugue, et la rapporteure de la Délégation aux Droits des femmes, Sandrine Mazetier pour le travail que nous avons accompli ensemble sur ce point, en toute confiance.

Ces craintes, aujourd'hui dissipées pour la plupart, ne doivent pas faire oublier qu'en instaurant pour la première fois l'obligation d'une représentation équilibrée lors des élections professionnelles, le projet de loi propose une avancée majeure sur la question de l'égalité femmes-hommes. Chaque liste de candidats devra en effet respecter l'équilibre entre les femmes et les hommes dans le corps électoral d'une entreprise donnée. La Commission des affaires sociales a souhaité aller plus loin avec mon soutien, en faisant en sorte que les femmes soient placées prioritairement en position éligible. Les listes électorales obéiront donc au principe de la représentation équilibrée, tandis que la composition des instances s'inscrira dans une logique paritaire. C'est un pas de plus en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Voilà pour les dispositions qui moderniseront notre dialogue social, qui le rendront plus vivant et plus pertinent. Cette réforme profonde permettra au dialogue social d'être à la fois plus proche de la réalité des entreprises et plus proche des préoccupations des salariés. Et c'est aussi cela qui favorisera la croissance économique de notre pays.

Je souhaiterais évoquer les volets qui ne sont pas issus de la négociation interprofessionnelle, mais n'en ont pas moins été élaborés avec force concertations.

1. Le premier volet concerne les intermittents du spectacle.

Chacun d'entre nous sait qu'à chaque renégociation du régime d'assurance chômage, les annexes spécifiques aux intermittents du spectacle sont questionnées, remises en cause, engendrant crises successives, inquiétude et insécurité pour les professionnels concernés. Ces règles particulières visent pourtant à prendre en compte la discontinuité spécifique des artistes et des professionnels de la création. Voilà pourquoi nous avons souhaité que ce projet de loi les consacre au niveau de loi. Il vous est proposé de d'inscrire dans le code du travail l'existence des règles spécifiques d'indemnisation des intermittents du spectacle. C'est un signal de confiance très attendu par les centaines de milliers de salariés du spectacle vivant.

Il propose aussi d'améliorer la méthode de négociation dans le secteur. Comment ? En permettant aux partenaires sociaux représentatifs du secteur du spectacle de négocier ces règles spécifiques, dans un cadre défini au niveau interprofessionnel. Ces avancées n'auraient pas été permises sans le travail de la mission confiée à Hortense ARCHAMBAULT, Jean-Denis COMBREXELLE et votre collègue Jean-Patrick GILLE. Je sais pouvoir compter sur lui, aujourd'hui rapporteur pour avis de la commission des Affaires culturelles, pour défendre l'équilibre élaboré au cours de ces derniers mois d'intenses concertations.

2. Le second volet concerne la sécurisation des parcours professionnels

Le projet de loi crée un contrat de professionnalisation Nouvelle Chance adapté notamment aux demandeurs d'emploi de longue durée. C'est une des actions du plan « Nouvelles solutions face au chômage de longue durée » que j'ai présenté en février dernier.

Il apporte également une réponse à la situation difficile dans laquelle nous avons trouvé l'AFPA. Nous avons travaillé avec les partenaires sociaux et le ministre des finances Michel Sapin pour dégager des solutions pérennes quant aux missions et au statut de l'AFPA, acteur majeur de la formation et de l'insertion professionnelles. Elles marquent l'engagement de l'Etat pour la pérennisation de l'AFPA, et la volonté de conforter ses missions de service public qui sont précisées. Cela a été unanimement apprécié par les organisations syndicales et la direction de l'AFPA.

J'ai donc présenté une habilitation à agir par ordonnance pour créer un établissement public visant à exercer les missions de l'AFPA, préciser les modalités de dévolution à cet établissement d'actifs immobiliers de l'Etat et les conditions de transfert des droits et obligations de l'AFPA vers ce nouvel établissement. Ces évolutions se feront dans le plein respect du droit de la concurrence et des prérogatives des Régions en matière de formation professionnelle : l'AFPA reste, pour la majorité de ses activités, un acteur du marché concurrentiel de la formation, et devra poursuivre ses efforts d'adaptation de l'offre et d'amélioration de sa compétitivité pour répondre aux attentes des donneurs d'ordre. La création de l'EPIC s'accompagnera de la mise en œuvre d'une stricte séparation entre activités de service public et activités concurrentielles

Le projet de loi s'inscrit aussi résolument dans le long terme avec la création du compte personnel d'activité. Hier, la protection sociale pouvait être gagée sur l'emploi car il était à vie, standardisé et que le chômage n'existait presque pas. Les droits augmentaient avec le temps et chacun avançait dans le couloir de son régime de protection sociale. Dans la société d'aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Notre enjeu est de faire coïncider la protection sociale avec les façons actuelles de travailler.

Depuis 2012, nous avons mis en place de nouveaux outils pour sécuriser les parcours professionnels : compte personnel de formation, compte personnel de prévention de la pénibilité, généralisation de la complémentaire santé, portage de la prévoyance... Le nouveau défi est de protéger la personne dans sa trajectoire, c'est-à-dire d'attacher les droits à la personne (et plus seulement au contrat de travail), de faire en sorte qu'ils la suivent quels que soient les changements qu'elle connaisse.

Pour répondre à cet objectif ambitieux, le Président de la République a annoncé la création du compte personnel d'activité. Celui-ci sera le capital de ceux qui travaillent. Il concentrera tous les droits individuels des salariés et notamment, les droits à la formation, le compte épargne-temps, le

compte pénibilité pour qu'ils soient ainsi réunis. Au-delà de l'accès aux droits, le CPA devra permettre de rendre les droits entièrement portables, quelle que soit l'évolution de la situation professionnelle de l'individu (changement d'employeur, de statut, chômage...). Le CPF montre que la portabilité est possible.

Nous travaillerons ensemble, avec les partenaires sociaux, pour concrétiser ces ambitions en engageant une concertation dans les prochains mois.

Parmi les nouveaux droits portables qui permettent de sécuriser les parcours professionnels des salariés, il y a, je l'évoquais à l'instant, le droit ouvert par la pénibilité.

C'est un droit novateur : un seul fait générateur, la pénibilité, donne accès à plusieurs prestations pour s'adapter aux besoins et souhaits individuels : retraite, formation professionnelle, ou encore, compensation du passage à temps partiel. C'est aussi un droit qui répond à une exigence de justice : les inégalités d'espérance de vie générées par le travail doivent être combattues.

Cependant, des craintes se sont exprimées ces derniers mois sur de la complexité du dispositif. Or, un droit effectif pour les salariés, c'est droit simple dans sa mise en œuvre. La simplicité joue en effet en faveur des salariés et des entreprises : si les entreprises ne sont pas en mesure d'évaluer et de déclarer les expositions de façon simple, ce sont les salariés qui seront privés de leurs droits.

Aucun employeur ne peut contester, et aucun employeur ne conteste aujourd'hui la nécessité de prendre en compte la pénibilité. Il y a donc consensus sur le principe ; il faut qu'il y ait le même consensus sur la mise en œuvre. C'est pourquoi le gouvernement a confié une mission à Christophe Sirugue, Gérard Huot et Michel de Virville, qui ont remis leur rapport au Premier ministre ce matin même. Ce rapport préconise de simplifier et de sécuriser :

- Simplifier les procédures déclaratives.
- Sécuriser l'appréciation par les employeurs de l'exposition à la pénibilité ;

Le gouvernement a adopté cette approche et je présenterai des amendements qui iront dans ce sens.

- Pour simplifier le dispositif, le gouvernement retient la proposition concernant l'établissement et la transmission de la fiche individuelle. Cette obligation ne reposera plus sur l'employeur, quelle que soit la taille de l'entreprise. Celui-ci devra déclarer les salariés exposés à la caisse de retraite, en fin d'année. Et c'est la caisse de retraite qui se chargera d'informer les salariés de leur exposition et des points dont ils bénéficient. Les salariés ne seront donc pas privés de leurs droits.

- Pour sécuriser la déclaration par les employeurs, l'évaluation des 6 nouveaux facteurs pourra être déterminée par des référentiels établis au niveau des branches professionnelles. Ces référentiels permettront de définir quels postes, quels métiers ou quelles situations de travail sont exposés aux facteurs de pénibilité. Pour ces facteurs, les employeurs n'auront plus de mesures individuelles à accomplir, et ils seront réputés de bonne foi, dès lors qu'ils appliqueront le référentiel, qui sera homologué par l'administration.

- Pour les branches, la réalisation des référentiels, leur homologation et leur appropriation demanderont du temps. Et si leur déploiement venait à prendre du retard, des droits seraient générés sans outil pour mesurer les expositions. C'est pourquoi il est apparu nécessaire de décaler l'entrée en vigueur des 6 derniers facteurs au 1er juillet 2016. Afin que ce report ne pénalise pas les salariés concernés en 2016, ils bénéficieront, pour le second semestre 2016, des points correspondant à une année entière.

- Enfin, pour qu'il n'y ait aucun doute sur la possibilité de mettre en œuvre tous les facteurs, le gouvernement reprendra les propositions du rapport de modifier la définition de certains facteurs, pour la rendre plus efficiente.

Ces aménagements se font à droits constants pour les salariés. Ils permettront une mise en œuvre plus fluide du dispositif, au bénéfice, je le répète, des salariés et des entreprises.

Le rapport Sirugue-Huot-Virville met aussi l'accent sur la prévention de la pénibilité. C'est une proposition à laquelle le gouvernement a souhaité pleinement souscrire. L'action des employeurs

sur les facteurs de pénibilité sera donc au cœur du 3ème plan Santé au Travail, et elle deviendra un axe essentiel de la politique des pouvoirs publics, de la sécurité sociale et des partenaires sociaux.

Mesdames et messieurs les députés,

Pour le gouvernement, le dialogue social demeure la méthode sans laquelle il n'y a pas de réformes durables. Pour que nos lois soient efficaces, elles doivent être conçues avec les acteurs qui les font vivre.

Cet attachement au dialogue social correspond à l'engagement du gouvernement en faveur d'un fonctionnement plus démocratique de notre société et plus efficace de notre économie. C'est le sens du progrès social, et c'est aussi ma conviction et ma méthode.

Je vous remercie.



Des dérives inquiétantes Trains régionaux, des dérives inquiétantes



Pour les trains express régionaux (TER) et les trains qui circulent en Île-de-France (Transilien et RER), une révision s'impose ! C'est la conclusion de l'étude menée par l'UFC-Que Choisir. La situation de l'Île-de-France étant un peu particulière (voir encadré), l'analyse se concentre sur les TER. Empruntés chaque jour par un million de passagers, ils sont depuis 2002 gérés et financés par les conseils régionaux, la SNCF assurant le service. Une réforme qui s'est traduite par une hausse de la fréquentation de 49 %, même si celle-ci a un peu marqué le pas ces deux dernières années. Toutefois, ce succès ne doit pas masquer des **dérives préoccupantes en matière de financement et de coût d'exploitation, mais aussi de régularité du service.**

Coûts d'exploitation exponentiels

Hors Île-de-France, le coût annuel des trains régionaux s'est élevé à 5,1 milliards d'euros en 2013. Sur ce total, 3,8 milliards ont été engloutis par les frais d'exploitation. Une dépense couverte à 28 % par les usagers via leurs billets et leurs abonnements. Le reste étant assumé par une dotation de l'État et les subventions des conseils régionaux.

Ces frais d'exploitation ont explosé en dix ans : + 87 %. Le coût kilométrique, quant à lui, est passé de 14,60 € à 22,70 € (+ 45 %). Certes, sur la même période, le nombre de trains mis en circulation a augmenté. Mais cet accroissement a été bien moins rapide que l'envolée des coûts d'exploitation. Et la SNCF a pu profiter d'économies d'échelle, plus de TER sur les rails ne se traduisant pas toujours par une hausse des dépenses « fixes ». L'envolée est d'autant plus critiquable que l'entreprise ferroviaire a bénéficié des investissements colossaux des régions. En 2013, elles ont déboursé 564 millions d'euros (7,33 milliards d'euros depuis 2002) pour renouveler le matériel roulant. Plus récents, les TER sont ainsi moins chers à exploiter (moins gourmands en énergie, moins de maintenance...).

Pour revenir à une situation plus raisonnable, l'UFC-Que Choisir préconise d'autoriser sans délai les régions volontaires à expérimenter la mise en concurrence des TER, exigée par l'Europe à partir de décembre 2019. Face à une SNCF en situation de monopole, deux thèses s'affrontent. Certains juristes estiment que les conseils régionaux pourraient déjà lancer des appels d'offres auprès d'opérateurs privés. D'autres affirment qu'en l'état actuel du droit (Loi d'orientation des transports intérieurs de 1982), cette voie ne peut pas être empruntée.

Gestion opaque de la SNCF

En attendant, faute de « challengers », la SNCF n'est pas incitée à maîtriser ses coûts, comme l'indique – entre autres – l'évolution de sa masse salariale. De 2003 à 2013, elle a crû de 16 %,

alors que le nombre d'agents a baissé de 14 %. Sur cette même période, la rémunération moyenne a progressé annuellement de 3,87 % pour une inflation à 1,56 %... En Allemagne, l'ouverture à la concurrence a été bénéfique. Les opérateurs privés gèrent 25 % des trains régionaux. Et les coûts d'exploitation y sont un tiers moindre qu'en France ! Dans une étude de 2011, le Centre d'analyse stratégique (organisme rattaché au Premier ministre et devenu depuis **France Stratégie**) estimait que la libéralisation des TER pouvait faire gagner 20 % (horizon 2030) sur les coûts d'exploitation.

Dans ce schéma, la SNCF serait tenue à plus de transparence sur ses comptes. Même s'il y a du mieux, de nombreuses régions lui reprochent de faire de la rétention d'information lorsqu'il s'agit de fixer le montant des redevances qu'elles doivent lui verser pour faire rouler les trains. Ainsi, les comptes par ligne ne sont pas encore systématiques. Dans certains conseils régionaux, les interlocuteurs de la société nationale doivent se contenter de comptes agrégés par région. Pas l'idéal pour se rapprocher du « juste prix »...

Taux de ponctualité biaisé

En 2014, d'après la SNCF, 89,5 % des TER sont arrivés à l'heure, c'est-à-dire avec un retard de moins de cinq minutes révolues sur l'horaire prévu (90,4 % en 2004). Un « score » qui ne peut satisfaire les usagers réguliers (1). D'autant que certaines régions (Lorraine et Nord-Pas-de-Calais) refusent de communiquer sur le sujet. Et pendant que Provence-Alpes-Côte d'Azur ferme la marche en annonçant 77,3 % des TER à l'heure, l'Alsace rafle la première place avec un taux de 95,2 %. Globalement, comparée à ses voisins européens, la France se situe dans le wagon de queue pour la ponctualité de ses trains régionaux.

Reste que toutes ces statistiques sont biaisées. Adopté partout en Europe (sauf en Suisse où il est de 3 minutes), le seuil de 5 minutes paraît un peu élevé au regard des temps de parcours effectifs. De plus, le taux de ponctualité ne comptabilise qu'une partie des trains annulés. L'an dernier, 2,2 % des TER l'ont « officiellement » été. Mais comme le montre le bilan dressé par l'UFC-Que Choisir à partir de plusieurs données (SNCF et régions ; palmarès annuel des revues spécialisées *La Vie du rail et Ville, rail et transports*), ce taux n'intègre pas les trains « déprogrammés » Entrent dans cette catégorie, ceux supprimés la veille de leur circulation avant 16 h (au plus tard). Habile, car le phénomène n'est pas marginal. Illustration avec la grève de juin 2014. La SNCF a annoncé que ce mois-là 93,1 % des TER prévus ont circulé. En considérant les trains déprogrammés faute de conducteurs, on descend à 68 % !

Dans ses évaluations, la SNCF mélange aussi train circulant en période de pointe et en période creuse, une façon d'augmenter ses scores. Illustration avec le bilan dressé par un collectif de voyageurs de la ligne Paris-Beauvais (60) : entre octobre 2014 et mars 2015, le taux de régularité communiqué par la SNCF était de 88,8 % mais selon le collectif, il tombait à 80,2 % pour les jours ouvrés et à 77,1 % pour les seuls trains de pointe.

Prendre en compte le vécu des usagers

L'UFC-Que Choisir demande à ce que les règles de calcul de la régularité des TER soient revues pour donner des résultats qui reflètent le vécu des usagers. Elle réclame en parallèle la création d'un système qui module le prix des abonnements en fonction du niveau de service réellement offert. Pour l'UFC-Que Choisir, il est aussi impératif de modifier les dispositifs de bonus/malus. Négociés région par région avec la SNCF, ils prévoient une part de rémunération variable liée au respect ou non de divers critères qualitatifs objectifs. Il faudrait que ces derniers répondent vraiment à toutes les attentes du public et que les montants soient rehaussés. En moyenne, entre 2010 et 2012, 68 % des régions ont versé un bonus à la SNCF pour un montant moyen annuel de 258 000 €. Mais lorsqu'il y a eu un malus (32 % des régions), il n'était que de 130 000 € !

Île-de-France : Recours de l'UFC-Que Choisir

Sous l'égide du Stif (Syndicat des transports franciliens, émanation de la région), les trains de proximité en Île-de-France (3,3 millions de passagers/jour, 5,1 milliards d'euros de coût/an) sont exploités par deux opérateurs. La SNCF gère le réseau Transilien et les RER C, D, E. Elle partage l'exploitation des RER A et B avec la RATP. En 2014, le taux « officiel » de ponctualité a été de

88,5 % avec des disparités selon les lignes (95,2 % sur la H, 84,8 % sur la A). L'UFC-Que Choisir a mis en demeure le Stif (recours administratif préalable) de modifier la convention (l'actuelle arrive à échéance fin 2015) la liant aux opérateurs afin que soient instaurés :

- **des mécanismes incitatifs et contraignants** visant à améliorer la qualité du service, les critères actuels étant déconnectés du ressenti des usagers ;
- **une protection minimale de l'utilisateur** en cas de situation inacceptable (par exemple, incidents d'exploitation à répétition).

Application : Ensemble contre les retards

Face à la régularité défaillante des TER, Transiliens et RER, l'UFC-Que Choisir se mobilise. Elle propose aux usagers de ces trains de charger sur leur smartphone **l'application gratuite Anti-Retards**. Grâce à elle, ils pourront nous signaler les retards qu'ils subissent. Toutes les données seront analysées et, à l'automne prochain, elles permettront à l'UFC-Que Choisir de dresser le « vrai » constat de la ponctualité des TER, loin des chiffres officiels flatteurs !

Galère dans les transports, train en retard ou supprimé (TER/RER/Transilien) : Agissez !

(1) Selon une enquête publiée en mars 2015 par *Que Choisir* (n° 534), 50 % des usagers des TER se disaient satisfaits.

Arnaud de Blauwe avec Mathieu Escot

Ce contenu vous a plu ? Recevez GRATUITEMENT notre lettre hebdomadaire !

- 1 contenu payant OFFERT chaque semaine
- Actus, tests, enquêtes, réalisés par des experts indépendants
- Déjà plus de 600 000 inscrits !

> En savoir plus

Partager cet article :



Envoyer par courriel



Médecines alternatives - Topsante.com

A l'occasion de la diffusion ce soir de l'émission Le monde en face sur France 5 consacrée aux médecines alternatives, on fait le point sur ces méthodes qui divisent la communauté scientifique.

iStock Les médecines alternatives en question sur France 5 Près de 75% des Français ont eu un jour recours à une médecine complémentaire. Au cours de leur vie. Que faut-il penser de cet engouement pour ces thérapies pas toujours reconnues dans notre système de santé ? Après la diffusion d'un documentaire, Marine Carrère d'Encausse tentera de répondre à cette question avec ses invités le 26 mai à 20h35 dans Le Monde en face. > Lire la suite La faciathérapie : en quoi cela consiste ? Aussi douce qu'un massage, la faciathérapie est une médecine douce, qui a pour but de déceler les maux dont vous souffrez et de les soigner sans déplacer le moindre os ou toucher la moindre articulation. > Lire la suite Médicaments homéopathiques : comment agissent-ils ? Les médicaments homéopathiques permettent de combattre de nombreux symptômes tels que la fièvre, les douleurs. .. De quelle façon ces produits agissent-ils sur notre organisme ? > Lire la suite Connaissez-vous l'étiopathie ? Cousine de l'ostéopathie, l'étiopathie est une médecine naturelle qui s'intéresse à la mécanique du corps. > Lire la suite L'acupuncture, un effet placebo ? L'efficacité des aiguilles est-elle avant tout psychologique ? Des chercheurs britanniques ont découvert que des patients souffrant de lombalgies supportaient mieux la douleur quand ils croyaient aux vertus de l'acupuncture. > Lire la suite Douleur : les aimants ça soigne quoi ? Ces petits dispositifs de 10, 15 ou 25mm de diamètre ont le vent en poupe. Pas seulement en raison de leur facilité d'emploi. Leur action sur l'inflammation permet de soulager les douleurs locales en douceur. > Lire la suite A lire aussi Les médecines alternatives en question sur France 5 Près de 75% des Français ont eu un jour recours à une médecine complémentaire. Au cours de leur vie. Que faut-il penser de cet engouement pour ces... ’ Lire la suite Médecines douces : bientôt mieux remboursées ? Pour répondre à l'engouement croissant des patients pour les médecines douces, le Centre d'analyse stratégique propose de mettre en place un label... ’ Lire la suite Réagissez 0 commentaire(s) + Lus + Récents + Commentés Minceur : les 10 règles anti-kilos de Valérie Orsoni SOS boutons : 5 astuces de grand-mère qui marchent Les bienfaits santé du sperme Méthode Orsoni: mincir sans reprendre ! En mangeant de tout Irritations intimes : les solutions simples pour les soulager 13h00 Médecines alternatives 25/05 Roquefort: les raisons nutritionnelles d'en faire un fromage 25/05 A quoi ça sert de pardonner ? 24/05 Témoignage : depuis mon accouchement, j'ai beaucoup moins de sensations 20/05 Burn-out : quels sont les métiers les plus à risque ? 14/05 Electrohypersensibilité : les ondes peuvent-elles vraiment g'cher la vie ? 22/05 Astuces simplissimes pour un corps plus mince et plus ferme 16/05 Plaisir : les 10 questions qu'on aimerait poser aux mecs En vente actuellement Top Santé Juin 2015 J'achète ce numéro Format papier ou numérique Feuilletter ce numéro Vital Mai - Juin 2015 J'achète ce numéro Format papier ou numérique Feuilletter ce numéro Je m'abonne : les meilleures offres S'abonner à la version numérique Découvrir tous nos magazines forme & santé Renseignez votre email puis validez Inscription Newsletter Je souhaite aussi recevoir les bons plans des partenaires de Topsante Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant. Pour l'exercer ou en savoir plus, cliquez ici . nos services Tentez de gagner à nos jeux-concours ! Vos produits santé, minceur & bien-être Votre Parapharmacie en ligne Le Dietcare, régime en ligne top santé & facebook Restez connecté ! Twitter Google+ Nos applis mobiles Sélectionnez la zone sur laquelle vous souhaitez des informations haut de tête yeux oreille bouche buste poitrine estomac uterus sexe genou Acheter les derniers numéros de Top Santé S'abonner à la version numérique de Top Santé S'abonner à Top Santé Accéder à la boutique Top Santé Les produits santé, minceur & bien-être sélectionnés par votre magazine Ce mois-ci avec Top Santé : Le podomètre multifonction avec compteur de calories (rose, blanc ou vert) pour 4,95 EUR seulement en plus de votre magazine ! .

FRANCE

AGIRC-ARRCO: LE PATRONAT PROVOQUE LA PROLONGATION DE LA NEGOCIATION

JEAN-CHRISTOPHE CHANUT



Le projet patronal de pratiquer des abattements sur les pensions de retraites complémentaires passe mal auprès des syndicats. Ces derniers veulent une hausse des cotisations pour mieux répartir les efforts. La négociation Arrco/Agirc va se prolonger.

Demain mercredi 27 mai, les organisations patronales et syndicales se retrouvent pour une nouvelle séance de négociation pour tenter de trouver un remède à la situation financière très dégradée des régimes de retraites complémentaires Agirc (cadres) et Arrco (ensemble des salariés). Le besoin de financement des deux régimes est estimé à 6,7 milliards d'euros en 2017.

Le patronat et les syndicats, gestionnaires de ces deux régimes, espéraient initialement conclure la négociation dès ce 27 mai. Mais devant l'ampleur des divergences pour résoudre les difficultés, il est apparu qu'une nouvelle séance, au moins, serait nécessaire. Elle est déjà programmée pour le 22 juin. Et les négociateurs n'excluent pas une autre prolongation.

LE PROJET DU MEDEF D'ABATTEMENTS SUR LES PENSIONS NE PASSE PAS



Ce sont les dernières propositions patronales qui ont crispé le jeu. Dans un document remis vendredi aux organisations syndicales, le "camp" patronal (Medef, CGPME, UPA) propose un montant global d'économies de 8,4 milliards d'euros reposant essentiellement sur les salariés futurs retraités. C'est notamment la proposition patronale d'introduire un abattement dégressif sur les pensions de retraites complémentaires entre 62 et 67 ans qui a provoqué un tollé. Le Medef propose en effet de pratiquer un abattement de 40% sur le montant de la pension complémentaire à 62 ans, puis de 30% à 63 ans, 18% à 64 ans, 2% à 65 ans, puis, enfin, 1% à 66 ans. A 67 ans, le retraité retrouverait son taux plein. Il est clair que la proposition patronale vise à obliger les salariés à ne pas liquider leur retraite avant 65 ans.

Pour Philippe Pihet, le négociateur FO: *"c'est inadmissible de négocier comme cela. Le Medef est en train de politiser la négociation pour des raisons exogènes aux problèmes des retraites complémentaires. Nous payons le bras de fer entre le gouvernement et le patronat sur le compte pénibilité et le Medef craint que l'avenir du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) soit remis en causes lors du congrès du Parti socialiste du 5 au 7 juin"*.

Les syndicats reprochent au patronat de ne faire porter les efforts que sur les actuels retraités (durcissement des règles sur les pensions de réversion) et les futurs retraités avec une entrée en vigueur des abattements en 2017 pour les générations nées à compter de 1957.

LES SYNDICATS VEULENT METTRE LA HAUSSE DES COTISATIONS SUR LA TABLE

Ils demandent qu'une hausse des cotisations soit également mise sur la table afin que les nécessaires efforts soient mieux répartis entre entreprises, salariés et retraités. Or, à ce stade, le Medef ne veut pas entendre parler d'une telle hausse. *"Au total, tout compris, les entreprises perçoivent 135 milliards d'euros d'aides publiques, d'après les données de France Stratégie, explique Philippe Pihet. Or, une hausse des cotisations représenterait au pire un surcoût pour les entreprises de 1,5 milliard d'euros"*.

Quant aux abattements, les syndicats se montrent sceptiques. Si la CFDT était prête à en discuter, il n'en est plus question tant que le Medef proposera de tels niveaux de baisse des pensions.

Pour FO, en outre, ce projet d'abattement n'a pas lieu d'être actuellement. Il faudrait davantage attendre 2018 pour en parler. C'est en effet cette année là que la convention instituant l'Association pour la gestion du fonds de financement (AGFF) arrivera à son terme. Cette association avait été créée pour permettre aux salariés partant à la retraite avant 67 ans de pouvoir percevoir leur pension de retraite complémentaire sans décote jusqu'à cet âge. En effet, contrairement à la retraite "de base", pour les régimes Arrco et Agirc, la retraite à taux plein est toujours fixée à 67 ans et c'est seulement grâce à l'AGFF que les retraités plus jeunes perçoivent leur pension complémentaire à taux plein. La reconduction de l'AGFF va alors devenir un sacré enjeu. Si le Medef n'en veut plus, alors les abattements s'imposeront.